

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 20 février 2024
14h30 -16h30

Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du
24 route de Cuzon - 29000 Quimper



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration et Assemblée générale

Mardi 20 février (14h30 – 16h30)

précédés d'un temps convivial à 13h

Ordre du jour

Sujet	Pour	Rapporteur	Pages
Affaires générales			
1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 13/12/2023	Validation CA	Isabelle ASSIH	5 – 13
2. Programme partenarial 2024 (<i>maquetté</i>)	Information	Isabelle ASSIH	15
3. Budget prévisionnel 2024	Validation AG	Roger LE GOFF	17 – 22
4. Rapport moral 2023	Validation AG	Isabelle ASSIH	23 – 24
Aménagement et urbanisme			
5. Retour sur la 1 ^{ère} Rencontre « Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille » du 31 janvier 2024	Information	Stéphane LE DOARE Marc ANDRO	25 – 30
Développement territorial			
6. Contrat local de santé : proposition de plan d'action 2024	Validation CA	Isabelle ASSIH	31 – 35
7. Ingénierie LEADER 2024 : demande de subvention FEADER	Validation CA	Marc ANDRO	37 – 45
8. Destination touristique : promotion des savoir-faire de Cornouaille – Point d'étape	Information	Roger LE GOFF	47 – 49
9. Attractivité économique et territoriale : Agenda du 1 ^{er} trimestre 2024	Information	Josiane KERLOC'H Marc ANDRO	51 – 52
Questions diverses			
10. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Information	Isabelle ASSIH	53

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2023

Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement 13 décembre 2023

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC ; Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (Douarnenez Co.) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; François MARTIN (DDTM) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Albert BILLON, Hélène LE ROUX, Gwenaëlle MUZELLE (Conseil de développement) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Josiane KERLOC'H (CCHPB) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Hervé HERRY (QBO) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH ; Gwenola BAYES a donné pouvoir à Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ; Malvina DAUDUS (Conseil de développement) a donné pouvoir à Albert BILLON ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) a donné pouvoir à Olivier BELLEC ;

Membres excusés :

François DRAPE (Préfecture du Finistère) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Marie-Noëlle PLENIER (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE, Soisik DIJON (QCD).

Le 13 décembre 2023, les membres du Conseil d'administration se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Roger LE GOFF.

La Présidente ouvre la séance à 09h50 et constate que le quorum est atteint : 21 membres sur les 26 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

L'instance ainsi constituée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente invite à aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour qui se déroule ainsi :

1. Programme partenarial 2024 (*pour validation*)
2. Budget prévisionnel 2024 (*pour validation*)

Aménagement et urbanisme

3. InterSCoT de Cornouaille : « Les RDV du ZAN » - Accompagnement à la mise en œuvre de la sobriété foncière (*pour validation*)
4. Elaboration d'une méthodologie pour la mise en place du volet foncier renforcé de l'observatoire de l'habitat issu de la loi Climat & résilience (*pour validation*)

Développement territorial

5. Montée en compétence collective des acteurs touristiques cornouillais (*pour validation*)
6. Attractivité économique : référencement sur « Paris je te quitte » (*pour information*)
7. Animation FEAMPA 2022 et 2023 : demande de subvention rectifiée (*pour validation*)

Transitions

8. Réseau de la Transition Énergétique Cornouaille : déplacement à Lorient et ses perspectives (*pour validation*)

Questions diverses

9. Calendrier prévisionnel des instances et événements (*pour information*)

1. Programme partenarial 2024

Isabelle ASSIH présente le rapport, rappelant que le programme partenarial lie Quimper Cornouaille Développement aux EPCI. L'avancée du calendrier a pour objectif de mieux anticiper les mises en œuvre des actions. Le programme a fait l'objet d'un travail préparatoire entre l'Agence et les EPCI. Seuls de légers ajustements pourront être effectués, résultant de la finalisation des échanges avec QBO.

Le sujet n'appelant pas de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le programme partenarial prévisionnel 2024.

2. Budget prévisionnel 2024

Marc ANDRO présente le rapport. Il souligne la légère augmentation des dépenses, due principalement aux charges de personnel malgré une sensible baisse des ETP. L'origine de cette augmentation réside dans l'application du point d'indice de la fonction publique territoriale, conformément au règlement intérieur. L'Agence compte 3 postes en CDD et un en alternance, ce qui permettrait de réduire la voilure si cela s'avérait nécessaire. Les charges générales de gestion sont très contrôlées. Concernant les dotations aux amortissements, elles s'élèvent à 80 k€ dont 67 k€ sont affectés au bâtiment ; sachant qu'il ne perd pas de valeur, il s'agit ici d'une simple écriture comptable. 170 k€ sont dédiés aux actions, après soustraction des subventions, en légère baisse par rapport au budget 2023. En ressources, le montant des cotisations reste identique à 2023, uniquement ajusté selon la population actualisée par EPCI (selon les

chiffres de l'INSEE). La cotisation QBO reste stable à 6,50 € par habitant, soit plus du double des autres EPCI. Les subventions de l'Etat et les cotisations des syndicats de SCoT, des chambres consulaires et de Quimperlé communauté (pour la partie tourisme) sont récurrentes. La Région est un financeur important de l'Agence, entre subventions à Réseau TYNEO (SARE) et les subventions pour le Conseil de développement, le Symescto, les programmes FEAMPA et Leader, et la Destination touristique. Il est rappelé que l'ARS finance la moitié de chacun des postes des deux chargées mission CLS.

Le budget est présenté déséquilibré, mais il est à noter que l'expérience montre un non réalisé quasi systématique, notamment sur le poste du personnel. Marc ANDRO espère un non réalisé sur actions un peu moindre pour 2024. Un choix de rattrapage porte notamment sur les PLH. Concernant la trésorerie, une partie des charges représente des amortissements sur le bâtiment, cela n'ayant en conséquence aucun impact. Marc ANDRO estime le montant du déficit parfaitement gérable pour la structure.

Le sujet n'appelant pas de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à la majorité absolue (une voix contre – Gwenaëlle Muzellec, Conseil de développement), valide le Programme partenarial 2024.

3. InterSCoT de Cornouaille : « Les RDV du ZAN » - Accompagnement à la mise en œuvre de la sobriété foncière – Cycle 2

David LESVENAN présente le rapport.

Albert BILLON informe avoir participé à un webinaire sur le SRADDET qui doit aboutir en février ou mars 2024 et la mise en conformité des SCoT et des PLU est attendue pour 2027/2028. Le débat sur le ZAN fait apparaître des oppositions à la loi et, face à certaines postures qu'il qualifie « d'antirépublicaines », il estime qu'il faudra prendre des décisions difficiles pour au moins dix ans.

Isabelle ASSIH note que l'on connaît désormais les enveloppes par SCoT et la quasi-totalité des consommations foncières depuis 2021, mais qu'on dépasse largement les quotas lorsque tous les projets en cours sont pris en considération.

Daniel LE BIGOT estime qu'il sera toujours temps de s'interroger sur le modèle et que les difficultés sont à venir, particulièrement au niveau des communes, où les décisions vont être prises. Il faut une réflexion commune politique au sens noble du terme, pour s'accorder sur les critères de répartition qui ne doivent pas se limiter à des questions de kilomètres ou de population. Sommes-nous capables et suffisamment matures pour gérer un territoire ?

Isabelle ASSIH affirme que cette réflexion est engagée. Les projets de territoire en font partie, prenant en compte les éléments sociodémographiques. Comment définir les critères ? La loi nous y contraints donc on y arrivera. Isabelle ASSIH estime que nous ne sommes pas encore matures aujourd'hui.

François MARTIN confirme qu'il s'agit bien du sujet clé pour 2024. Il tient à souligner la qualité et la pertinence du premier cycle mené par l'Agence, démarche qu'il qualifie d'exemplaire. Un relai a été assuré par le réseau « Planif et territoires » auprès des territoires bretons – qui ne bénéficient pas tous d'une démarche de ce type ni d'une agence d'urbanisme. L'enjeu est de passer d'un urbanisme

d'étalement à un urbanisme de transformation, citant ainsi le directeur chargé de l'urbanisme auprès du ministre. S'il y a une dimension comptable, il faut également privilégier les dimensions humaine et sociale, avec un besoin d'ingénierie qui manque aujourd'hui. Le représentant du ministre a conclu en affirmant qu'il faut rompre avec le demain anxiogène. Imaginons ensemble les territoires de demain.

Isabelle ASSIH remercie François MARTIN pour son retour et notamment sur le travail de l'équipe de QCD qui travaille sur ce sujet.

Marc ANDRO assure qu'il y aura bien la prise en compte du volet activité économique, pour lequel les acteurs ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les questions d'habitat.

David LESVENAN confirme qu'il s'agit bien d'un sujet d'importance pour notre territoire et qu'il est prévu d'aborder cette question. Un temps sera programmé avec potentiellement une réunion dédiée spécifiquement aux ZAE.

Karine LE SAGER-DIOUF précise que le programme sera affiné dans le cadre de l'InterSCoT, avec les responsables habitat et urbanisme, et potentiellement les responsables économiques. La question de la classification du foncier économique est remontée.

Isabelle ASSIH confirme les propos de Karine LE SAGER-DIOUF sur la nécessité d'associer les développeurs économiques.

Jocelyne POITEVIN revient sur la réunion avec tous les EPCI du département, à Riec-sur-Belon, le 29 novembre. Elle souligne l'intérêt de voir où chaque EPCI se situe dans sa démarche de mise en place de leur PLUi. Il s'avère que les avancées sont très inégales. Elle appuie les propos de François MARTIN en confirmant que la rareté, la non disponibilité et la cherté des cabinets d'ingénierie vont être problématiques. Pour cette démarche, elle souhaite qu'il puisse y avoir, à l'échelle de la Cornouaille et plus précisément de l'InterSCoT, une harmonisation des critères de choix pour attribuer les enveloppes dans le but d'éviter de vifs échanges, chacun ayant une bonne raison pour demander les « plus grosses parts du gâteau ». Elle précise que sur le Scot Ouest Cornouaille, 3 EPCI sur 4 ont entamé cette démarche de PLUI (CCCS-PR non encore lancé).

Gilles SERGENT confirme que le Cap Sizun – Pointe du Raz ne veut effectivement pas entendre parler de PLUi. Il dit avoir reculé une fois, mais affirme ne pas le faire deux fois.

Thomas FEREC revient sur le Congrès des maires. Un très grand nombre de petites communes, notamment rurales, estiment que le ZAN qui reprend la consommation des dix dernières années va bénéficier à ceux qui ont déjà beaucoup consommé. Cela ne remet pas en cause la nécessité de moins consommer, mais c'est la méthode de calcul initiale qu'il faut peut-être approfondir.

Karine LE SAGER répond à une interrogation d'Albert BILLON sur la question de l'étude en cours sur le disponible. Elle explique qu'il y a eu un premier rendu en avril dernier sur le foncier consommé pour la période 2011-2021, chiffres non consolidés, puis un affinage a été réalisé sur les communes, pour un arrêté à l'échelle de chaque EPCI. Entretemps, le SRADDET a affecté les enveloppes desquelles doit être déduit ce qui a déjà été construit depuis août 2021. Un travail a déjà été mené par QCD à l'échelle du SCoT de l'Odét avec QBO et le Pays fouesnantais, avec la mise en place d'une méthodologie et d'un outil de calcul. CCA et le SIOCA doivent y travailler également, mais il n'y a pas encore eu de partage à ce jour.

Isabelle ASSIH informe que QCD va organiser une rencontre réunissant les SCoT dès le 1^{er} trimestre sur le sujet des critères de répartition.

Jocelyne POITEVIN rappelle que le décret n'a été publié que très récemment sur la consommation d'espaces déjà construits.

David LESVENAN évoque les PLUi comme outil d'équilibre. Il estime qu'avec le PLUi, dans une même entité, l'on peut équilibrer un peu la charge et donner un peu de marge aux autres pour le futur. Il informe qu'à l'occasion de la Conférence des SCoT de Bretagne à laquelle il a participé, la Région a proposé aux SCoT et aux communes de Bretagne, une délibération permettant de rester sur un format d'InterSCoT plutôt qu'un schéma national. Quant à l'enveloppe répartie, il y a une insatisfaction de l'association des maires ruraux du Finistère, qui finalement seront associés avec l'AMF, pour s'assurer de cette représentation. 133 communes sur 504 sont actuellement dotées d'un PLUi ; il faudrait atteindre une majorité de communes avec PLUi en Bretagne.

Roger LE GOFF salue le travail réalisé sur le SCoT de l'Odet. L'exercice complexe jusqu'à 2026 est lié aux décisions de l'Etat. Comment l'Etat va-t-il mettre en place les outils de contrôle ? L'interrogation concerne en particulier les communes qui ont des PLU validés mais qui n'étaient pas dans l'esprit de ce qui est demandé aujourd'hui. Il s'agit de PLU plutôt larges avec beaucoup de zones 2 (à urbanisation future), qui aujourd'hui peuvent être utilisées par les communes. Ces zones vont entrer dans le quota à considérer, mais dans quel compte va-t-on les mettre ? Il évoque également le cas des communes qui n'ont pas de PLU validé, notamment pour des raisons de disparition de leur cabinet d'étude (ex. Saint-Evarzec). Quel outil va mettre en place l'Etat pour que certains ne consomment pas plus que d'autres ? C'est une question de solidarité. Sur le Pays fouesnantais, il y a déjà réflexion sur chaque terrain, la culture est déjà là. C'est un vrai défi, un changement de modèle, et Roger LE GOFF estime qu'il ne faut pas en avoir peur. Il affirme que QCD est aujourd'hui le lieu et l'outil pour préparer ce changement.

François MARTIN fait remarquer qu'en tant que représentant de l'Etat, les services régionaux sont confrontés à la même loi. Leur rôle est d'accompagner et de contrôler. L'Etat est conscient de cette réalité et devrait rapidement apporter des réponses en termes de méthodologie. L'objectif est d'assurer une pratique harmonieuse d'un territoire à l'autre. Un guide de 350 pages est attendu sur lequel le travail avec les collectivités pourra s'appuyer. Si la période n'est pas facile, disposer d'agences d'urbanisme est une chance.

Isabelle ASSIH remercie François MARTIN pour ce retour et souhaiterait un point d'information à l'occasion d'une prochaine instance.

Daniel LE BIGOT estime que l'Etat n'est pas seulement un guide et un pédagogue, il est aussi un arbitre. Il a les moyens de siffler puisque tous les permis passent dans ses mains. La question est : quel sera le rôle des collectivités par rapport à la loi ?

Le sujet n'appelant plus de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'organisation du second cycle de rencontres « Les RDV du ZAN » à l'échelle de l'InterSCoT.

4. Elaboration d'une méthodologie pour la mise en place du volet foncier renforcé de l'observatoire de l'habitat issu de la loi Climat & résilience

David LESVENAN présente le rapport, précisant que ce point complète le rapport précédent sur la question des PLH.

Le sujet n'appelant pas de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'intégration du volet foncier à l'observatoire de l'habitat via l'animation et le pilotage par l'Agence d'un groupe de travail technique pour co-construire une méthodologie partagée avec l'ensemble des membres de l'Agence.

Thomas FEREC souhaite, suite au congrès des maires, exprimer sa forte inquiétude suite à la suppression de la taxe d'habitation. La demande de logements sociaux explose. Pour les promoteurs, il s'agit d'un cas complexe dans le modèle économique. Des projets sont proposés avec 100 % de logement social dans le programme. Se pose ainsi la question des infrastructures associées, puisque qu'il n'y a pas de moyens associés pour accompagner ces logements supplémentaires. Certains élus avec des budgets extrêmement contraints rentrent dans l'illégalité en ne respectant plus la loi SRU. Certaines communes ne pourront plus construire du logement social. Thomas FEREC a fait remonter cette question à la députée, Annaïg LE MEUR avant le projet de loi il y a quelques mois.

Daniel LE BIGOT précise que 70 % de la population est aujourd'hui éligible au logement locatif public estimant cette désignation plus appropriée que celle de logement social. Aujourd'hui, l'exonération de taxe foncière pendant vingt ans ajoutée à la fin de la taxe d'habitation, impliquent la fin de ressources pour les collectivités. Cette question interroge le Gouvernement.

Gilles SERGENT évoque la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au Cap Sizun, dont les augmentations génèrent des interpellations.

Olivier BELLEC a eu également beaucoup d'interrogations sur sa commune, de courriers auxquels il apporte des réponses. Il estime que ce n'est pas forcément un outil très juste, mais qui est à disposition des collectivités, et il considère qu'il faut revoir toute la question de la fiscalité. Trégunc ne dispose que de 5 % de logements publics sociaux et dans le cadre de la loi SRU, la commune paie une pénalité. Pour être dans la légalité, il faudrait construire plus de 700 logements. La recette sur résidences secondaires représente environ 400 k€ par an, somme qui va être fléchée vers de la préemption dans le centre bourg et de la réhabilitation.

Marc ANDRO porte l'attention dans un premier temps sur la taxe d'habitation qui est fonction du nombre de résidences principales. Pour lui, la mécanique n'est pas au point. Dans un second temps, il évoque la taxe sur les résidences secondaires, pour laquelle il se dit plutôt favorable, mais regrette que les locations purement touristiques y échappent, n'étant soumises qu'à la CFE, beaucoup moins pénalisante. Il informe qu'il va s'exprimer prochainement sur cette anomalie. Dans un dernier temps, il revient sur la question des logements sociaux, estimant que 70 % de population éligible est un chiffre à modérer. Un des problèmes aujourd'hui réside selon lui dans le fait que l'on n'intègre plus les jeunes actifs dans le logement social. Les bailleurs remplissent de moins en moins ce rôle. Son inquiétude fondamentale réside dans le fait que l'on aura une baisse significative de la construction de logements. Beaucoup de programmes privés ne sont pas réalisés. La question est de savoir si les promoteurs sociaux vont réussir à prendre la relève. Sur l'OPAC, la décision a été prise de développer un projet de 400 logements par an, en accord avec les collectivités. Il s'agit plutôt d'une période favorable, mais la question de la concrétisation demeure.

5. Montée en compétence collective des acteurs touristiques cornouillais

Roger LE GOFF présente le rapport qui s'inscrit dans une mission confiée par la Région dans le cadre de la nouvelle stratégie partagée avec les offices de tourisme. Il s'agit de mettre en place une formation pour que l'identité de la Cornouaille et ce que l'on vend soit fait de manière homogène notamment sur le tourisme économique. Il s'agit d'un partenariat entre entreprises, offices de tourisme et Région, piloté par QCD. Roger LE GOFF fait le parallèle avec la démarche sur le ZAN, à savoir travailler à l'échelle Cornouaille et où QCD est le lieu d'échange.

Le sujet n'appelant pas de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **valide le principe de la mise en place de ces différentes sessions de formation ;**
- **valide le plan de financement pour la réalisation de ces actions de formation ;**
- **autorise la Présidente à solliciter les aides financières mentionnées au plan de financement.**

6. Attractivité économique : référencement sur « Paris je te quitte »

Marc ANDRO présente le rapport, rappelant le recentrage sur la question de la facilitation des recrutements qui a amené l'équipe attractivité à beaucoup travailler avec les acteurs et recruteurs locaux. Il met l'accent sur le lien avec les offices de tourisme (environ 80 personnes concernées), avec l'idée de s'appuyer sur ce réseau pour les amener à toucher des personnes qui se sont intéressées au territoire par le biais du tourisme.

Albert BILLON s'interroge sur les résultats du travail qui avait été engagé sur l'accompagnement du conjoint.

Marc ANDRO répond que ce travail avait été lancé sous l'ancien mandat en lien avec Lorient et Vannes avec des résultats assez modestes. On s'aperçoit que l'important pour un territoire réside principalement à s'appuyer sur les réseaux RH pour avoir la capacité à transmettre entre confrères. Le site dédié sera prochainement arrêté.

Michel BOLLORE précise que le site était un outil mais ne bénéficiait pas d'animation dédiée et qu'il n'a pas vraiment pris malgré une tentative de relance. Auprès des recruteurs ou des groupements d'employeurs comme Cornoualia, la question du conjoint semble aujourd'hui moins prégnante.

Isabelle ASSIH estime que c'est une question à reprendre, évoquant l'existence potentielle d'autres outils ou d'autres process... Il lui semble intéressant de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet en 2024 et de croiser avec David Puget sur le salon Point de Vue RH qui pourrait prévoir quelque chose sur cette question.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

7. DLAL FEAMPA : Demande de subvention Région rectifiée

Jocelyne POITEVIN présente le rapport et précise qu'il n'y aucune remise en cause dans cette délibération amenée à rectifier celle du dernier Conseil d'administration en intégrant des dépenses de 2022 qui ont fait l'objet d'un oubli dans la première version, dépenses compensées par une subvention proportionnelle.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référants ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

8. Réseau de la Transition Energétique Cornouaille : déplacement à Lorient et ses perspectives

Gilles SERGENT introduit le rapport, soulignant le vif intérêt d'avoir pu visiter une installation flambant neuve et le débriefing qui a suivi cette journée pour imaginer la suite. Il précise que 12 personnes travaillent à Lorient agglomération sur ce sujet de transition énergétique.

Nicolas KERLOCH résume les grands points d'intérêts de cette journée lors des visites de sites et la découverte des 4 outils mis en place. Il rappelle que la base de population est identique à celle de la Cornouaille. Il estime que la transition, ce sont des finalités, mais s'interroge sur les méthodes pour aller jusqu'au bout de la démarche. Il souligne les bénéfices, notamment financiers, de ces projets aboutis. Il croit nécessaire d'encourager le droit à expérimenter et souligne l'intérêt d'un budget porté à large échelle, à réaliser tout de A à Z comme le fait la SPL Bois énergie renouvelable à Lorient et garder une maîtrise publique sur les investissements et la gestion externalisée de ces outils.

Isabelle ASSIH informe qu'elle a reçu beaucoup de retours très positifs d'élus et souhaite une mise en lien avec les DGS en vue de bâtir une proposition d'ébauche de scénario opérationnel.

Thomas FEREC regrette de ne pas avoir pu participer à cette journée et approuve ce qui vient d'être dit. Ce sujet collectif implique un investissement massif et une ingénierie complexe. Les dispositifs d'Etat ne sont pas simples à aller chercher. Le développement de la biomasse au travers de la filière bois est une vraie valeur ajoutée sur un territoire en lien avec le secteur agricole. Il croit beaucoup dans le développement photovoltaïque ou l'éolien malgré des permis reçus sous recours. Ce sont des projets rentables. L'ADEME cherche la structuration forte, habituée à ce type de projets.

Daniel LE BIGOT souhaite prolonger les propos de Thomas FEREC, confirmant que l'on n'est pas outillés aujourd'hui pour rentrer dans ces forts enjeux qui nécessitent des investissements importants et une forte ingénierie. L'équipement n'existe pas. Il dit avoir été passionné par la SPL, outil économique avec retour sur investissement, indépendant, vendant de la chaleur et générant de la recette. Les structures municipales ne parviendront pas à ces résultats. Il est essentiel de réfléchir au type de structure dont on a besoin.

Isabelle ASSIH acte qu'il faut prévoir un calendrier de rencontres avec les DGS et a minima les vice-présidents concernés dès que possible.

Albert BILLON évoque le cas de la SCIC sur Quimperlé créée dans les années 2010-2012. Dix ans plus tard, la démarche a été multipliée par vingt à l'échelle de Lorient. Ils ont trouvé l'outil juridique.

Marc ANDRO estime cette réflexion urgente car, notamment sur Quimper, il y a un projet important de chaufferie pour EHPAD, lycée et piscine entre autres. Il s'agit d'un choix stratégique entre une structure privée ou par nous-mêmes en collaboration avec les EPCI cornouaillais.

Tristan DOUARD rappelle qu'à Lorient, la mise en place s'est faite sur 5 ans, nécessitant de l'ingénierie technique et juridique. La démarche peut concerner aussi des petits villages. Il s'agit d'un produit élastique. Ce qui manquait à Quimperlé, c'était les débouchés. Maîtriser la ressource locale, c'est donner « le la » sur les gros énergisateurs.

Daniel LE BIGOT estime que l'échelle Cornouaille est parfaite. Il faudrait engager un inventaire de tous les projets sur lesquels les collectivités cornouaillaises travaillent.

Isabelle ASSIH invite les membres du Conseil d'administration à prendre connaissance du document de synthèse de cette journée remis ce jour et acte l'organisation du calendrier.

Thomas FEREC suggère d'intégrer à la réflexion les homologues brestois qui ont une expérience sur le sujet.

Tristan DOUARD informe que dans le cadre du programme de financement LEADER, l'accompagnement à la préparation du scénario serait potentiellement finançable à hauteur de 80 %. Isabelle ASSIH propose un échange préalable sur ce point en Bureau.

Le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les orientations présentées.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente rappelle le calendrier des instances et événements recensés dans le dernier rapport de séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

Le Secrétaire de séance

Roger LE GOFF

Les membres du Conseil d'administration sont invités à valider ce procès-verbal.

2. Programme partenarial 2024 (maquetté)

Le programme de travail pour l'année 2024 a été validé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2023.

Issu d'un travail préparatoire avec chacun des EPCI et des échanges avec leurs DGS, ce document a pour ambition d'apporter une bonne visibilité sur les actions planifiées et de mieux anticiper leur mise en œuvre.

Depuis 4 ans, le programme partenarial fait l'objet d'une publication indépendante du rapport moral annuel.

Pour la première fois, il est finalisé en début d'année, afin d'orienter les travaux des équipes de QCD et de les partager le plus tôt possible.

Annexe (hors liasse) : Programme partenarial 2024 maquetté

Pour information des membres de l'Assemblée générale.

3. Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 a été validé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2023.

Conformément aux statuts de l'Agence, il est soumis pour approbation à l'Assemblée générale.

Le budget prévisionnel 2024 se présente comme suit :

1. En dépenses

Dotations aux amortissements : 80 000 € (cf. annexe 2)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau et informatique.

QCD est propriétaire de son bâtiment valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,7 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. L'amortissement du bâtiment est une mesure comptable mais qui ne recouvre pas une réalité de dépréciation réelle.

Charges générales de gestion : 283 k€ (cf. annexe 3)

En 2024, les charges générales de gestion sont estimées à 283 k€.

Les postes de dépenses eau, électricité, nettoyage locaux, taxe foncière des locaux communs sur le site de Cuzon, sont intégrés dans l'ensemble des charges de copropriété de l'ASL dont l'organisation n'est toujours pas finalisée. Son montant estimé de 28 k€ reste incertain (budgété à 40 k€ en 2023) et le nouveau report de la création de l'ASL ne permet pas d'avoir une vision claire du niveau des charges de copropriété. La prudence s'impose sur ce montant de 28 k€.

Charges de personnel : 1 683 k€

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2023. De 33,5 ETP en 2022 et 30,9 ETP en 2023, l'Agence sera constituée de 30,3 ETP en 2024. Le budget 2024 prévoit un montant de 1 683 k€ contre 1 809 k€ au budget 2022 et 1 623 k€ en 2023. Il s'agit du premier poste de dépenses pour l'Agence qui s'appuie essentiellement sur son ingénierie propre pour mener son programme d'actions. La masse salariale est légèrement en hausse malgré un effectif en baisse. Il s'agit de l'effet des deux revalorisations de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale en 2022 et 2023 appliquées à QCD conformément au règlement en vigueur.

Il convient de noter l'incertitude qui se rapporte à l'éventualité du rattachement de QCD à la convention collective SYNTEC, dont le calendrier et les effets financiers ne sont pas encore pleinement appréhendés.

Depuis 2023, l'équipe de l'Agence est stabilisée. L'ensemble des postes est aujourd'hui pourvu.

Actuellement, l'effectif compte 3 CDD et un alternant :

- Ressources : alternance en cartographie
- Réseau TYNEO : 1 poste
- Aménagement : 1 poste pour le renforcement de l'équipe sur les sujets ayant trait à l'habitat notamment
- Tourisme : 1 poste sur le nautisme (subventionné par le programme Leader)

Le taux d'absentéisme est estimé à 6 %, correspondant à la moyenne nationale.

L'Agence dispose de plus 894 k€ fin 2022. Une part de cette trésorerie a été destinée au financement de ruptures de contrats.

Actions

En 2024, le montant global des actions hors charges de personnel est estimé à 298 k€ (310 k€ en 2023 et 503 k€ en 2022). La part d'autofinancement est de 166 k€ par l'Agence.

Il convient de se rapprocher du programme de travail pour prendre connaissance du détail de ces actions.

2. En ressources

Cotisations adhérents EPCI : 1 205 k€

- 525 k€ de cotisations des 6 EPCI cornouillais hors QBO, soit toujours un montant de 3 €/habitant ;
- La cotisation de QBO se distingue de celles des autres EPCI dans la mesure où elle intègre, en surplus un montant de 3 € / habitant, correspondant à une charge de centralité assumée depuis plusieurs années.
QBO a souhaité réajuster sa cotisation en 2023, considérant certaines baisses de dépenses prévues, pour la porter à un équivalent de près de 6,50€ par habitant, soit 680 311 €. Malgré cette baisse, le montant total de la cotisation de QBO représente encore 56 % des cotisations des EPCI.

Cotisations autres adhérents : 4 k€

- 4 k€ de forfait cotisation de la part des chambres consulaires et du SIOCA.

Subventions de fonctionnement : 784 k€

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention Etat à hauteur de 96 k€ au titre de l'agence d'urbanisme ;
- La subvention Symescoto pour 60 k€ dédiée au portage du Scot de l'Odet et au travail sur l'InterSCoT.

Quimperlé Communauté participe à la Destination touristique à hauteur de 28 729 €, soit 0,50 € / habitant.

La région Bretagne et les fonds européens Leader et Feampa participent pour 554 k€ à l'ingénierie de plusieurs pôles de l'Agence :

- De la Région (419 k€) :
 - o 47 k€ pour le Conseil de développement
 - o 262 k€ pour Réseau TYNEO dont 49 % provient du budget propre à la Région et 51 % est versé à la Région *via* le mécanisme des Certificats des économies d'énergie (CEE), tant pour le financement de l'ingénierie que des actions
 - o 40 k€ pour le Feampa)
 - o 70 k€ sur la Destination touristique Quimper Cornouaille.
- Des fonds européens (135 k€) :
 - o 95 k€ de Leader (17 k€ en tourisme sur le nautisme + 78 k€ pour le fonctionnement Leader) ;
 - o 40 k€ du Feampa.

Depuis 2021, année du lancement du Contrat local de santé, l'ARS accompagne QCD en finançant la moitié de chaque poste (2 postes) (45 k€ prévus en 2024).

Subventions sur actions : 131 k€

La région Bretagne et les fonds européens apportent une contribution importante au financement des actions menées par l'ingénierie qu'ils financent (79 k€ pour la Région et 14 k€ pour les fonds européens).

En moyenne, 45 % des actions réalisées sont subventionnées. Ce n'est en revanche plus le cas pour l'attractivité ou l'aménagement du territoire, dont les actions doivent être financées par des fonds propres.

En synthèse, le budget présenté ne permet pas l'équilibre, un déficit de 217 k€ est prévu en 2024. Ce déficit sera financé sur les fonds propres de l'association alimentés par les résultats antérieurs.

Annexes :

- *Budget prévisionnel 2024*
- *Dotations aux amortissements et provisions prévisionnelles 2024*
- *Détail des frais généraux prévisionnels 2024*

L'Assemblée générale est invitée à approuver le budget prévisionnel 2024.

	Pôle Aménagement et observation du territoire	Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique	Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL
		CLS	Attractivité économique			FEAMPA/LEADER	Conseil de développement	
POSTES								
Postes directs en ETP	7,0	2,1	2,1	3,7	6,4	3,5	1,0	25,7
Postes indirects, stages et provisions	1,2	0,4	0,4	0,7	1,1	0,6	0,2	4,6
SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP	8,2	2,4	2,4	4,4	7,5	4,1	1,2	30,3
DÉPENSES (en €)								
FRAIS DE PERSONNEL & FRAIS GÉNÉRAUX								
frais de personnel	434 366	115 171	128 949	201 271	301 762	204 629	47 696	1 433 843
frais ventilés indirects, stages et provisions	67 726	20 085	20 085	35 901	61 613	33 960	9 703	249 072
frais généraux & taxes	76 924	22 813	22 813	40 776	69 981	38 572	11 021	282 900
SOUS-TOTAL frais de personnels & frais généraux	579 016	158 069	171 846	277 948	433 356	277 161	68 419	1 965 815
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS								
SOUS-TOTAL dotations aux amortissements	21 753	6 451	6 451	11 531	19 790	10 908	3 116	80 000
ACTIONS								
SOUS-TOTAL actions	34 000	20 000	30 000	138 841	36 500	20 090	18 650	298 081
TOTAL DÉPENSES	634 769	184 520	208 297	428 320	489 645	308 159	90 186	2 343 896
PRODUITS (en €)								
COTISATIONS EPCI (réparties en % des coûts nets par pôle)								
Quimper Bretagne Occidentale	228 092	66 511	99 298	114 259	94 697	64 260	13 195	680 311
Concarneau Cornouaille Agglomération	53 426	15 579	23 258	26 763	22 181	15 052	3 091	159 348
Pays Bigouden Sud	39 051	11 387	17 001	19 562	16 213	11 002	2 259	116 475
Pays Fouesnantais	30 054	8 764	13 084	15 055	12 478	8 467	1 739	89 640
Douarnenez Communauté	18 844	5 495	8 204	9 440	7 824	5 309	1 090	56 205
Haut Pays Bigouden	18 999	5 540	8 271	9 517	7 888	5 353	1 099	56 667
Cap Sizun - Pointe du Raz	15 675	4 571	6 824	7 852	6 508	4 416	907	46 752
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI	404 141	117 846	175 939	202 447	167 787	113 858	23 379	1 205 398
AUTRES COTISATIONS								
Autres adhérents (CCI, CMA, CA, SIOCA)	4 000							4 000
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI	4 000	0	0	0	0	0	0	4 000
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT								
Quimperlé Communauté				28 729				28 729
État	96 300							96 300
SYMESCOTO	60 000							60 000
Région				70 000	261 800	40 000	47 587	419 387
ARS		45 000						45 000
Leader				17 000		78 400		95 400
Feampa						40 000		40 000
SOUS-TOTAL AUTRES COTISATIONS & SUBVENTIONS D'INGÉNIERIE	156 300	45 000	0	115 729	261 800	158 400	47 587	784 816
SUBVENTIONS SUR ACTIONS								
Région				37 000	24 200	3 400	14 920	79 520
Entreprise OT				17 800				17 800
CRT				1 500				1 500
Quimperlé Communauté				13 910				13 910
Quimper Bretagne Occidentale					5 000			5 000
Leader				2 700		8 160		10 860
Feampa						3 400		3 400
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS SUR ACTIONS	0	0	0	72 910	29 200	14 960	14 920	131 990
TOTAL PRODUITS	564 441	162 846	175 939	391 086	458 787	287 218	85 886	2 126 204
Écart produits - dépenses	-70 328	-21 674	-32 358	-37 233	-30 859	-20 940	-4 300	-217 692
Opérations d'ordre								
Reprise résultat antérieur								217 692
Équilibre budgétaire								0

ANNEXE 2- Dotations aux amortissements

DAP	Compte	2024 - Prévisions
Incorporelles	280500	500
constructions	281300	84000
matériel		60
agencements	281100	2100
mat transport	281200	450
mat bureau	281300	6600
Mobilier	281400	1400
autres immo corp	281800	1200
TOTAL DAP		96310

Subvention virée au résultat		2024 Prévisions
(base 453693,62)	777/131200	17400

DAP Nettes de subvention virée au résultat	78910
--	--------------

BUDGET 2024

Quimper Cornouaille Développement

Annexe 3

Frais généraux (détail) 2024

Hors salaires et charges salariales dont taxes liées	Libellés	Budget 2024	Budget 2024 Sous-totaux
60610000	Carburant	3 000	
60630000	Fournitures entretien et petit équipement	3 000	
60640100	Fournitures : administratives	5 000	
60680000	Fournitures : diverses	3 000	14 000
61100000	Sous traitance générale	2 000	
61320100	Location : salles	1 000	
61350000	Location : véhicule	9 500	
61360000	Abonnement immatériel, hébergement	6 500	
61370000	Hébergement Quadra cloud (logiciel compta.)	1 500	
61400000	Charges de copropriété ASL Cuzon (dont eau, électricité, ...)	28 000	
61500100	Entretien locaux	15 000	
61550000	Entretien et réparations véhicules	1 600	
61560200	Infogérance pentaho (projet Datagences)	700	
61560300	Maintenance sites & logiciels	3 000	
61560400	Maintenance téléphonie	600	
61560500	Prestations informatiques QBO	49 500	
61560600	Maintenance autre	1 500	
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200	
61600000	Assurances	7 000	
61800100	Formations	20 000	
61802000	Documentation générale (abo.)	6 000	
61803000	Doc. statistique	2 700	
61850000	Frais de colloque et séminaire	1 500	157 800
62261000	Honoraires : comptables	5 000	
62262000	Honoraires : social	20 000	
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 100	
62264000	Honoraires avocats...	5 000	
62310100	Annonces et insertions	500	
62340100	Cadeaux	700	
62360000	Catalogues et imprimés	3 000	
62360100	Supports de communication	500	
62370100	Publications extériorisées	3 000	
62510100	Frais de déplacement	10 000	
62560100	Frais de mission & inscriptions	1 000	
62570000	Réceptions et frais de séjour	4 000	
62580000	Plateaux repas	2 000	
62610000	Frais postaux	4 500	
62621000	Téléphone mobile	3 300	
62630000	liaisons informatique	3 600	
62640000	Mailchimp	700	
62660000	Location fibre noire	5 200	
62700000	Services bancaires	500	
62800500	Cotisations	8 000	86 600
63360000	Contrib. travail handicap.	1 000	
63512000	Taxe foncière	7 900	
63780000	Taxes diverses	100	9 000
64750500	Cotisations : médecine du travail	5 000	5 000
65110000	Redevances licences, marques logiciels	1 100	
65160000	Droits d'auteur	500	1 600
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	8 400	8 400
65800000	Charges diverses	500	500
	TOTAL	282 900	282 900

4. Rapport moral 2023

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2023, comme celle de 2022, a pour principaux objectifs de porter la parole des élus référents, de balayer de manière exhaustive les temps qui ont marqué l'année, tout en facilitant l'identification des domaines d'expertises, de souligner quelques données relatives au budget de l'Agence et à ses ressources humaines, et de valoriser les actions de communication.

Pour 2023, on soulignera notamment :

- Le Pacte de cohérence pour la Cornouaille soumis à la Région
- La signature du Contrat local de santé
- Le cycle de rencontres sur « les enjeux fonciers de demain en Cornouaille »
- La conférence et les tables rondes « *De la sobriété foncière au ZAN ou comment faire mieux avec moins* » organisées à Douarnenez
- Les rendez-vous de la mobilité en Cornouaille
- Le lancement de l'élaboration des PLH du Pays fouesnantais, de CCA et du Cap Sizun
- Les ateliers de débats politiques et les ateliers « enjeux » thématiques organisés dans le cadre de la révision du SCoT de l'Odet
- Les observatoires du commerce de QBO et du foncier à vocation maritime sur les ports de pêche cornouillais
- La signature de la convention avec la Région pour conduire le volet territorial du FEAMPA 2021-2027
- Les 1^{ères} Rencontres maritimes de Cornouaille aux Ateliers de l'Enfer à Douarnenez
- La sélection de la Cornouaille pour le programme LEADER 2023-2027
- Les Rencontres du tourisme, l'adoption de la stratégie touristique et la signature du Contrat de Destination
- La constitution d'un réseau de la transition énergétique en Cornouaille et la première journée d'étude dans le pays de Lorient
- L'installation des permanences de Réseau TYNEO à l'Espace Habitat de QBO
- Réseau TYNEO aux salons de l'habitat Déficom et Living de Quimper
- Réseau TYNEO et l'attractivité à Breizh Transition
- Le travail engagé sur les questions de recrutements et le logement des actifs
- La campagne de communication « Venez travailler à Quimper Cornouaille ! »
- Stand et tutoriel « Marque employeur territoriale Quimper Cornouaille » au salon Point de Vue RH
- Les ateliers « Marque employeur »
- Les Assises de la culture et de la langue bretonnes organisées par le Conseil de développement
- Le travail du Conseil de développement sur le sujet de la ligne ferroviaire Quimper-Brest

Le Conseil d'administration est invité à valider le projet de rapport moral 2023 et à le soumettre à approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le rapport moral 2023.

5. Etude sur le logement des nouveaux actifs* et des saisonniers** en Cornouaille - Restitution

Synthèse

QCD a organisé une première rencontre pour faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille. 100 personnes ont assisté à la restitution de l'étude « sur le logement des actifs », menée par l'Agence pour Action logement, partenaire de la rencontre, et pris connaissance des solutions multi partenariales portées par une dizaine d'intervenants professionnels publics et privés.

De riches échanges ont traduit un terreau fertile d'initiatives publiques et privées sur les thèmes de l'agilité, de l'innovation, du partenariat, de la maîtrise foncière, d'oser et du faire ensemble.

La fiche d'évaluation/contribution distribuée a fait ressortir la volonté de poursuivre le travail engagé.

** Dans cette étude, les « nouveaux actifs » correspondent aux salariés, stagiaires et alternants de longue durée, récemment recrutés, qu'ils soient déjà résidents en Cornouaille ou viennent d'ailleurs, tout niveau de qualification, et indifféremment situés dans les secteurs privé ou public.*

*** Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette, ...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...).*

Quimper Cornouaille Développement a organisé, mercredi 31 janvier, une première rencontre sur le thème « Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille ».

En réunissant pas moins d'une centaine de partenaires publics et privés - élus et techniciens des EPCI en charge de l'habitat, du développement économique et du tourisme ; acteurs de la politique de l'habitat et professionnels du logement ; employeurs et représentants du monde économique ; Conseil de développement de Cornouaille - elle a confirmé à quel point faciliter le logement des nouveaux actifs était un enjeu essentiel partagé à l'échelle de la Cornouaille. Face à une crise du logement sans précédent, loger les nouveaux actifs constitue un enjeu essentiel pour le dynamisme économique de la Cornouaille.

Sous l'égide d'Action Logement, partenaire de l'étude menée par QCD sur le sujet, cette première rencontre avait pour objectifs de caractériser les difficultés des salariés pour trouver un logement, d'identifier les solutions opérationnelles pour y remédier et d'orienter les politiques publiques en matière d'habitat. L'intention était de partager et d'éclairer le constat mais surtout de contribuer à l'émergence de solutions partenariales adaptées aux enjeux de la Cornouaille.

Un premier temps a été consacré à la restitution des conclusions de l'étude ;

- La crise du logement en Cornouaille et les causes des difficultés à trouver un logement pour les actifs,
- La vision des employeurs sur les problèmes de logement de leurs salariés à travers les résultats de l'enquête,
- Les enseignements issus des entretiens et les solutions à explorer.

Puis la place a été donnée aux témoignages. Sous forme de table ronde, une dizaine d'acteurs publics et privés ont présenté un panorama de solutions concrètes mises en œuvre ou en projet en Cornouaille (*cf. support de présentation en annexe*).

Cette première rencontre a donné lieu à de riches échanges qui ont traduit un terreau fertile d'initiatives publiques et privées. Les participants ont exprimé une volonté collective affirmée de poursuivre le travail enclenché. L'échelle cornouaillaise est apparue pertinente pour concrétiser des partenariats fructueux et construire de nouveaux modèles.

Cette rencontre a rassemblé, en transversalité, les expertises d'aménagement, d'observation, d'attractivité économique et territoriale et de Contrat local de santé de l'Agence.

Il est précisé en conclusion que QCD continuera à animer le débat sur les questions du logement. D'autres demi-journées pourront être organisées sur des thématiques telles que : comment renforcer le contrôle public du foncier ? / Comment limiter les meublés de tourisme / Quels modes de densification compte tenu des objectifs ZAN ? / Quelle politique de réhabilitation des logements classés en DPE G et F dans le parc privé ?

La fiche d'évaluation/contribution distribuée a fait ressortir la volonté de poursuivre le travail engagé sur les thématiques prioritaires suivantes :

- Maîtrise du foncier
Outils pré-opérationnels, adaptation des documents d'urbanisme, montages et financements en renouvellement urbain.
- Nouveaux modes d'habiter
Nouvelles formes urbaines, modes constructifs innovants et économes, habitat réversible, habitat partagé, etc.
- Régulation des logements sous-occupés
Meublés de tourisme, logements vacants, résidences secondaires.

Annexes :

- *Focus habitat, 4 pages, synthèse de l'étude « Loger les actifs : un enjeu essentiel pour le dynamisme économique de la Cornouaille »*
- *Supports de présentation de la Rencontre (hors liasse)*

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

LOGER LES ACTIFS : UN ENJEU ESSENTIEL POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE LA CORNOUAILLE

Alors qu'en Cornouaille, l'accessibilité au logement était un facteur d'attractivité, les difficultés rencontrées par les actifs et les saisonniers pour se loger constituent désormais un frein au recrutement et à la fidélisation. Face à ce constat, Quimper Cornouaille Développement, en partenariat avec Action Logement, a lancé une étude pour caractériser ces difficultés, qualifier les besoins et identifier des solutions opérationnelles. La mobilité professionnelle est l'une des causes principales de déménagement. Les actifs sont naturellement en première ligne face à la crise du logement sans précédent que nous connaissons. L'offre de logements s'est restreinte ces dernières années, pour différentes raisons que nous cherchons à caractériser pour mieux identifier les leviers d'actions. Une deuxième publication présentera la vision des employeurs sur la question. Enfin, un panorama de solutions partenariales adaptées aux enjeux de la Cornouaille clôturera la série.

SE LOGER AU PLUS PRÈS DE SON EMPLOI

UNE RÉPARTITION POLYCENTRIQUE DE L'EMPLOI

En 2019, la Cornouaille comptait 104 454 emplois pour 116 340 actifs occupés, soit une situation proche de l'équilibre théorique avec 0,9 emploi pour 1 actif occupé.

Ce ratio est cependant très variable et permet d'identifier des secteurs à plus ou moins forte vocation résidentielle ou économique.

Mieux intégrer développement économique et résidentiel serait de nature à faciliter les recrutements.

L'ÉLOIGNEMENT DOMICILE TRAVAIL, À L'ORIGINE DE DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION

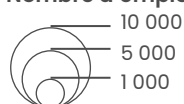
L'éloignement domicile-travail n'est pas sans impact sur l'emploi : coût pour le salarié, fatigue, retard, voire absentéisme, particulièrement dans les secteurs d'activités confrontés à un déficit d'attractivité chronique tels que l'industrie, la construction, les services à la personne ou en cas d'horaires décalés. Cet éloignement est souvent contraint pour les actifs les moins aisés car les logements sont inabordables dans certaines communes.

Les coûts de déplacement limitent également leur recherche. Les distances parcourues varient selon la catégorie socio-professionnelle. 28 km pour les cadres, 22 km pour les professions intermédiaires, 20 km pour les ouvriers, 19 km pour les employés, artisans et chefs d'entreprises, 14 km pour les agriculteurs.

Faciliter l'accès à un logement proche du lieu de travail contribue à l'attractivité des entreprises particulièrement en cas de tension sur les recrutements.

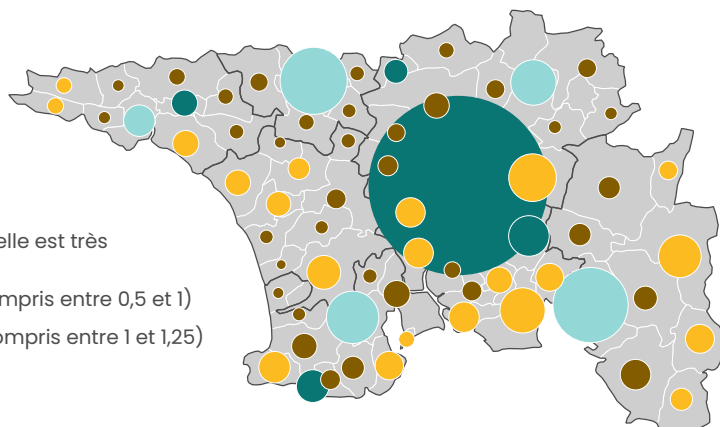
L'emploi et sa concentration en Cornouaille

Nombre d'emplois en 2019

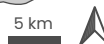


Indice de concentration de l'emploi*

- Communes dites « résidentielles » où la fonction résidentielle est très prédominante (indice inférieur à 0,5)
- Communes où la fonction résidentielle domine (indice compris entre 0,5 et 1)
- Communes où la fonction économique domine (indice compris entre 1 et 1,25)
- Communes où la fonction économique est très prédominante (indice supérieur à 1,25)
- Contour des EPCI



* Ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés résidents
Source : Insee, recensement

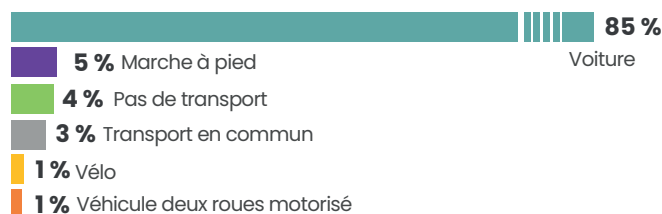


DES ACTIFS FORTEMENT DÉPENDANTS DE LA VOITURE

La part modale des transports en commun est très faible, 3 % en moyenne en Cornouaille. La voiture reste de très loin le moyen de déplacement privilégié, de 79 % à 90 % selon les intercommunalités.

Face à l'augmentation du coût des carburants, faciliter l'accès à une offre de mobilité alternative adaptée constitue un levier d'action complémentaire pour l'attractivité des employeurs. C'est l'objet de la démarche mobilité des actifs en cours en Cornouaille, lancée par l'État avec l'appui de QCD.

Mode de transport des actifs de 15 à 64 ans en Cornouaille en 2019



Source : Insee, recensement

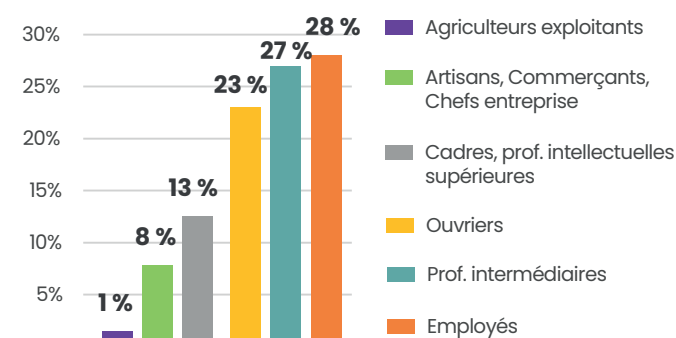
TROUVER UNE OFFRE DE LOGEMENT ABORDABLE

LA MOITIÉ DES ACTIFS OUVRIERS OU EMPLOYÉS

Les ouvriers et employés sont les catégories socio-professionnelles prédominantes parmi les actifs présents en Cornouaille. Le salaire annuel moyen des ouvriers et employés (environ 22 000 €) est nettement inférieur à celui des professions intermédiaires (-30 %) et représente moins de la moitié du salaire des cadres.

L'enjeu de l'offre en logements abordables est déterminant en Cornouaille.

Catégorie socioprofessionnelle des résidents en Cornouaille en 2019



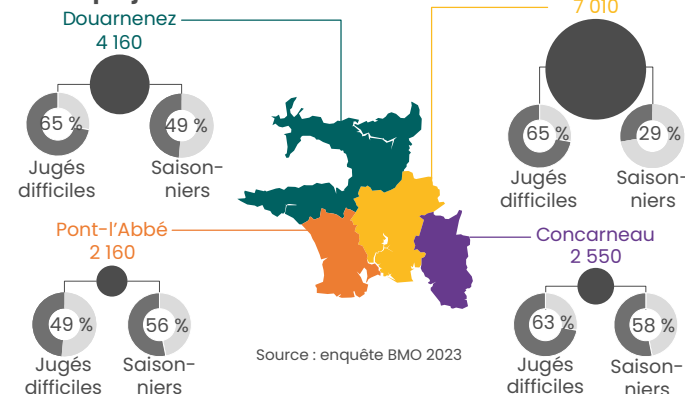
Source : Insee, recensement

UN ACCÈS AU LOGEMENT DIFFÉRENCIÉ SELON LE TYPE DE CONTRAT

Si la précarité du contrat de travail accentue les difficultés d'accès au logement, les contrats à temps partiels également. Les CDI ne sont donc pas épargnés mais de manière plus ou moins forte selon les catégories socio-professionnelles. À l'échelle nationale, le volume de travail annuel moyen en équivalent temps plein est de 87 % pour un cadre mais seulement de 72 % pour les ouvriers et 67 % pour les employés.

Sécuriser l'accès au logement des contrats les plus fragiles est une piste d'action.

15 880 projets de recrutements en 2023



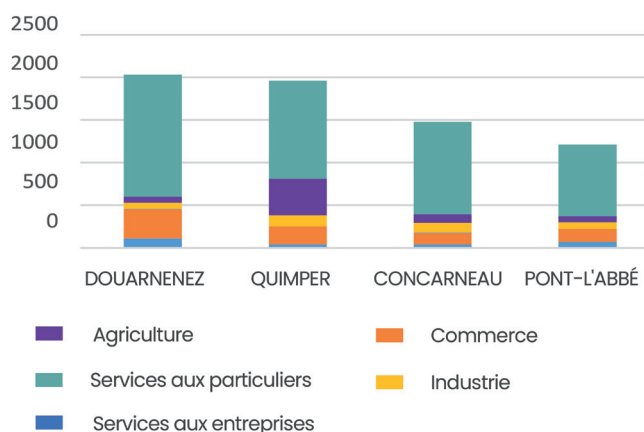
Source : enquête BMO 2023

UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DYNAMIQUE

Avec près de 16 000 projets de recrutements sur les bassins d'emplois cornouillais en 2023 d'après l'enquête des besoins de main d'œuvre, le marché de l'emploi est dynamique.

Cependant de fortes difficultés de recrutement s'expriment, accentuées par la forte proportion de saisonniers.

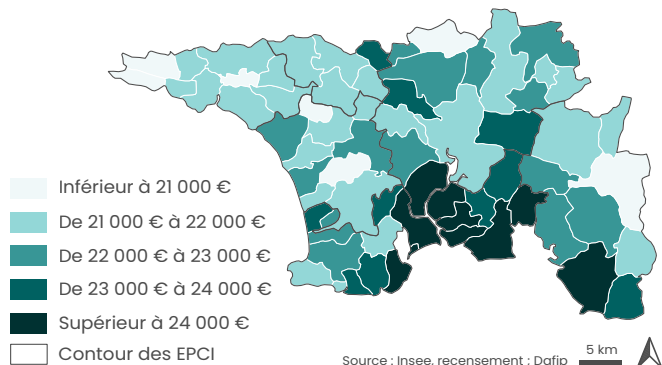
Projets de recrutements saisonniers en 2023 par bassin d'emploi



DES DIFFICULTÉS ACCENTUÉES D'ACCÈS AU LOGEMENT

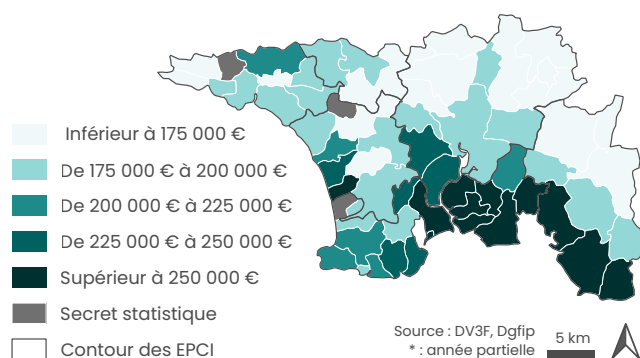
LES REVENUS DES MÉNAGES, UN INDICATEUR DES CAPACITÉS D'ACHAT

Revenu médian disponible dans les communes de Cornouaille en 2020



DES PRIX INABORDABLES SUR LE LITTORAL SUD

Prix médian des maisons vendues (hors VEFA) en 2021 - 2022*



MAINTENIR LA PRODUCTION FACE À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

Le volume des autorisations d'urbanisme délivrées s'est maintenu en 2022. Cependant, l'inflation des coûts de construction et la pénurie de main d'œuvre ralentissent les délais de livraison après obtentions des permis de construire et peuvent mettre en péril certaines opérations de logement publiques comme privées. La hausse des taux d'intérêt conduit en outre à limiter l'investissement immobilier et à rendre plus difficile la commercialisation des opérations immobilières.

Parallèlement, le desserrement des ménages, à savoir la diminution du nombre de personnes vivant dans un même logement, se poursuit. Ce phénomène, lié à la fois au vieillissement de la population, à l'augmentation des séparations et donc de la monoparentalité et à la décohabitation accroît les besoins en logements.

La production de logement doit donc être soutenue.

DES REVENUS ET CAPACITÉS D'EMPRUNT LIMITATIFS

Entre octobre 2022 et 2023, le taux d'emprunt pour un crédit immobilier est passé de 2,5 % à 4,3 % pour un prêt de 200 000 € sur 20 ans (source Meilleurtaux.com). Cette augmentation a entraîné une forte baisse de la capacité d'emprunt des ménages.

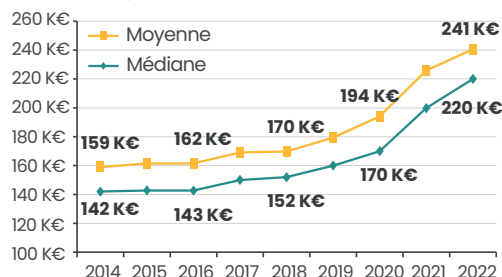
À titre d'exemple, pour un crédit de 250 000 € sur 25 ans, le coût du crédit est passé d'environ 100 000 € à 180 000 €, les mensualités d'environ 1 200 € à plus de 1 400 €.

UNE FLAMBÉE DES PRIX DES MAISONS ET DES APPARTEMENTS

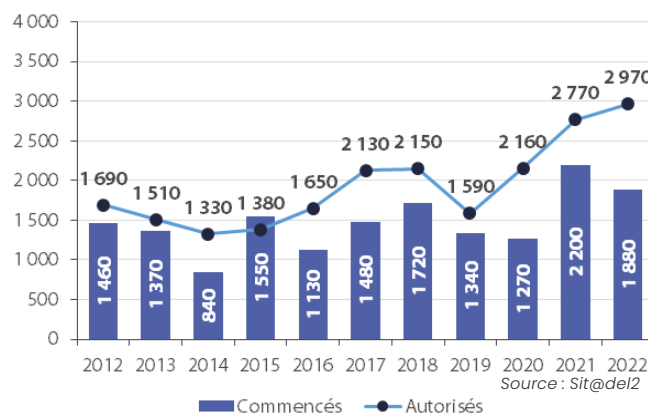
Cette évolution conjuguée à la flambée des prix de l'immobilier, des maisons comme des appartements, rend l'acquisition de biens de plus en plus compliquée pour les jeunes ménages. Certains territoires cornouillais sont devenus difficilement inaccessibles. Faute de pouvoir acheter, les locataires ne libèrent pas de place dans le parc locatif.

Les parcours résidentiels sont grippés.

Évolution du prix des maisons (hors VEFA*)



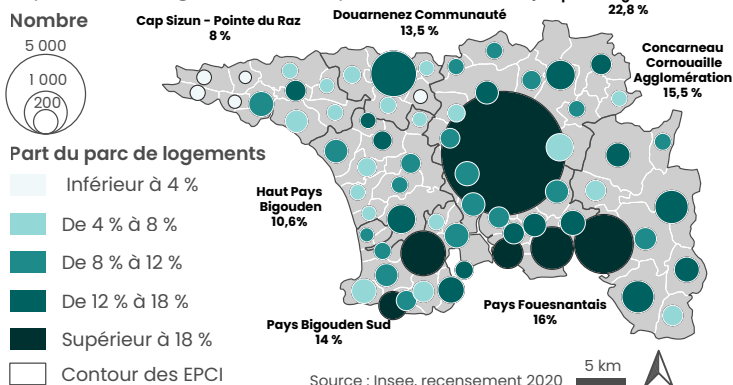
UNE BAISSÉ PROBABLE À VENIR DE LA CONSTRUCTION



UN PARC LOCATIF SOUS TENSION

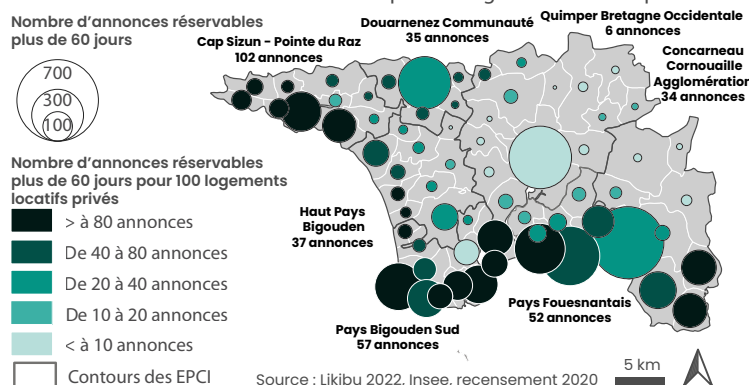
UNE OFFRE CONCENTRÉE DANS LES COMMUNES PÔLES

Répartition des logements locatifs privés en 2020



1 ANNONCE PROPOSÉE + DE 60 JOURS / AN POUR 4 LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS EN CORNOUAILLE

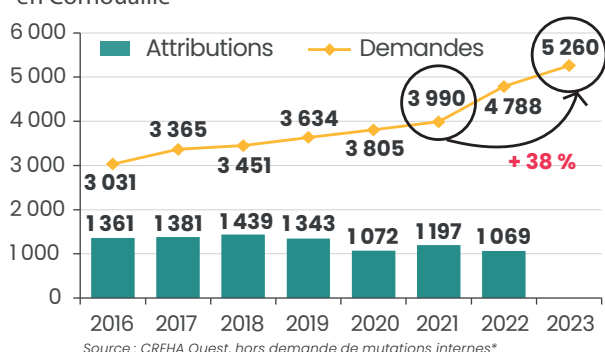
Poids des meublés de tourisme* dans le parc de logements locatifs privés



*Données des sites d'Aibnb et Homeaway. Les résultats sont à interpréter avec précaution, ils ne comprennent pas les annonces de toutes les plateformes, ce qui pourrait représenter 10 à 20 % d'offres en plus.

UN PARC PUBLIC TRÈS SOLlicitÉ

Évolution du volume de demandes et d'attributions en Cornouaille *



Le développement d'une offre de logements adaptés aux besoins et moyens financiers des actifs est une priorité pour contribuer à réduire les difficultés de recrutement et de fidélisation. Il dépend des collectivités locales mais aussi des bailleurs, des promoteurs et des employeurs eux-mêmes. À côté de la production de logements classiques, les initiatives partenariales associant public et privé seront aussi porteuses de solutions transitoires alternatives.

UN PARC LOCATIF PRIVÉ STRUCTURELLEMENT RESTREINT

En Cornouaille, les logements locatifs ne représentent que 17,2 % du parc de résidences principales contre 19,6 % à l'échelle du Finistère et 25,6 % en France. La crainte de loyers impayés, de dégradations et la meilleure rentabilité des locations saisonnières n'encouragent pas à la location classique.

Les dispositions de la loi Climat et Résilience pour lutter contre les passoires énergétiques, avec le gel des loyers pour les logements classés F et G et l'interdiction de mise en location des logements classés G début 2025, confisquent une part du parc locatif au profit des meublés de tourisme moins contraints.

L'offre insuffisante du marché locatif privé augmente la tension sur le parc locatif public.

UNE CAPTATION GRANDISSANTE PAR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET LES MEUBLÉS DE TOURISME

En Cornouaille, le parc de résidences secondaires s'accroît à un rythme important (+1,6 % par an entre 2014 et 2020, soit environ 470 nouvelles résidences chaque année). Avec une croissance de 30 % du nombre d'annonces de meublés de tourisme réservables entre 2019 et 2022 en Cornouaille, la location saisonnière fait sortir des logements du marché locatif classique. En 2022, 3 hébergements saisonniers sur 5, soit environ 4300 logements, sont loués plus de 60 nuitées par an ce qui oblige le locataire à déménager durant l'été.

L'encadrement de la location saisonnière constitue un réel levier pour libérer des logements pour les actifs.

UNE SATURATION DU PARC LOCATIF PUBLIC

La croissance constante du parc public depuis 2016 ne suffit pas à compenser l'explosion de la demande depuis la crise du Covid-19, caractérisée par l'arrivée de publics nouveaux ne trouvant pas de biens dans le parc privé, ou à un niveau de loyers trop élevé. L'augmentation du délai moyen d'attribution (8 mois en 2016, 12,5 mois en 2022) en est une conséquence. La tension la plus forte concerne les petites typologies: en 2022, les T2 concernaient 43 % des demandes pour 20 % des attributions.

Cette offre de logements abordables doit être soutenue pour débloquer les parcours résidentiels.

6. Contrat local de santé (CLS) Proposition de plan d'action 2024

Synthèse

Le Contrat local de santé, signé le 12 juillet 2023, compte 21 actions sur 5 ans. Afin de permettre sa déclinaison pour 2024, le Conseil d'administration est invité à valider les actions qui seront amorcées cette année. Elles sont proposées sur la base des besoins exprimés de l'ensemble des signataires, notamment des EPCI, consultés individuellement. Ce plan d'action 2024 sera soumis au prochain comité de pilotage.

Sur la base des priorités fixées en Copil en 2023, plusieurs actions ont été déjà amorcées : la réflexion sur la création d'un **conseil local de santé mentale** ; le **diagnostic santé environnementale** ; le **réseau de coordination des acteurs de santé** ; la **journée sur le décroisement du handicap**.

Le plan d'action 2024 s'attachera à délivrer des réalisations opérationnelles à destination de la population, directement ou indirectement.

1. Contexte

Le Contrat local de santé (CLS) a été **signé le 12 juillet 2023**. Il réunit autour d'un même plan d'action **25 signataires parmi lesquels** : l'Agence régionale de santé, les collectivités locales dont 6 EPCI, et les organisations et institutions de santé. Il se positionne comme un outil indispensable pour intégrer la dimension large de la santé dans les politiques publiques.

Le CLS est une démarche volontaire dans laquelle les collectivités se sont engagées pour adapter les problématiques de santé aux besoins des Cornouaillais, professionnels et usagers. Le plan d'action élaboré à cet effet entend répondre au plus juste, de manière directe ou indirecte, aux besoins de la population. Pour ce faire, ces actions visent à :

- mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité ;
- faciliter les parcours de soins et de santé, notamment par des actions de prévention de la santé et d'organisation des soins ;
- prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : notamment l'attractivité des professionnels, des étudiants, le logement, l'environnement.

Sur une durée de cinq ans, le CLS s'articule autour de **quatre axes stratégiques : promouvoir et prévenir la santé à tous les âges, réduire les inégalités de santé, renforcer l'attractivité des métiers et du territoire, promouvoir la santé environnementale**. Avec **21 actions** validées par le comité de pilotage, dont la création d'un Conseil local en santé mentale, la création de l'antenne de la faculté de médecine de Brest à Quimper, et l'élaboration d'un diagnostic sur la santé environnementale lancé dès 2023, le CLS prévoyait également des initiatives telles que la constitution d'un réseau d'acteurs de santé à l'échelle de la Cornouaille afin de coordonner au mieux les actions communes. Les deux premières actions ont été menées en associant largement les partenaires au sein de groupes projet dédiés.

2. Étapes préalables à la constitution du plan d'action opérationnel 2024

En 2023, outre l'amorçage des actions prioritaires, chaque signataire a été consulté, notamment les 6 EPCI, afin de remonter leurs attentes. **Le plan d'action opérationnel pour l'année 2024 a pu être constitué tenant compte des priorités exprimées** tout en visant à la coordination des partenaires à l'échelle cornouaillaise.

Dans ce cadre, un état des lieux des complémentarités du CLS avec les projets des signataires a été réalisé et a permis de qualifier le souhait d'implication de chaque partenaire sur les 21 actions du CLS (partenaires souhaitant être informés, consultés ou associés à la co-construction de l'action).

3. Mise en œuvre du plan d'action, actions amorcées en 2023 et poursuivies en 2024

À l'issue du comité de pilotage du 26 janvier 2023, plusieurs actions ont été amorcées, avant signature, permettant la constitution de groupe projet qui implique notamment des élus de collectivités et les institutions de santé concernées.

- 26 janvier 2023 : COPIL CLS validation du plan d'action
- Février 2023 : lancement de la **démarche santé environnement** avec l'appui d'un stagiaire
- 9 mars 2023 : lancement de la démarche des **coordinateurs de santé** de Cornouaille (Coordin'ActeurS) à l'échelle des CLS Cornouaille et CCA en partenariat avec Appui Santé
- 31 mars 2023 : amorçage de la **réflexion sur la mise en place du CLSM** – conclusions de l'étude validées par le CA du 10/10/2023
- 10 juillet 2023 : réunion d'amorçage pour l'organisation d'une **journée sur la thématique du handicap** en 2024
- 12 juillet 2023 : signature du CLS par les 6 EPCI, l'ARS et 17 partenaires

3.1. Réfléchir à la création d'un Conseil local en santé mentale

Les deux CLS de Cornouaille et de CCA affichent la volonté de réfléchir à la création d'un Conseil local en santé mentale (CLSM) (*cf. note de CA du 10 octobre 2023 et l'annexe à ce rapport*). Pour permettre de définir les modalités de création du CLSM, un groupe projet a été constitué, réunissant les représentants de l'EPSM Finistère Sud, les 7 EPCI, les usagers, l'ARS, et les CLS de Cornouaille et de CCA.

Cela a permis de cadrer les prérequis à la mise en place du CLSM, notamment en termes de démarche, de moyens humains et financiers ainsi que les attentes des partenaires.

Lors du CA du 10 octobre 2023, les élus ont voté à l'unanimité :

- La durée de l'expérimentation du CLSM : 18 mois ;
- le recrutement d'un coordinateur CLSM sur ½ temps pour un CDD sur la durée de l'expérimentation (18 mois) dans un premier temps ;
- l'estimation budgétaire intégrant la masse salariale relative au poste de coordinateur CLSM et les frais de structure ;
- un cofinancement par l'ARS plafonné à 12 500€, le restant étant financé par les EPCI dans sa phase expérimentale.

Pour avancer sur sa mise en place, plusieurs **points restent à valider** pour 2024 :

- **la validation du projet et de son financement par les instances des EPCI ;**
- **la clé de répartition financière du poste** entre EPCI ;
- **les modalités de portage et de l'hébergement du poste** de coordinateur CLSM. Le CA suggérerait un portage par l'EPSM du Sud-Finistère ou à défaut par QCD. Après l'envoi d'un courrier signé d'Isabelle Assih, en qualité de présidente de QCD à l'EPSM, celui-ci se positionnerait pour un portage par QCD afin de s'assurer de l'implication des collectivités locales sur le champ de la santé mentale.

À ce stade les EPCI souhaitent évaluer plus avant l'opportunité de créer un CLSM ou toute autre solution pour travailler sur des actions de santé mentale, le cas échéant dans le cadre des actions prévues par le CLS en la matière.

3.2. Réaliser un diagnostic santé environnementale en commun avec le CLS de CCA

En 2023, l'**état des lieux « santé environnementale »** a été réalisé en s'appuyant sur un groupe projet constitué d'élus des collectivités, de l'ARS, de l'Observatoire régional de la santé de Bretagne (ORSB) et de l'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IREPS). Dans ce cadre, les élus des collectivités ont été consultés (45 répondants) par sondage ainsi que la population (609 répondants) pour mieux connaître leur perception de la santé environnementale. Les travaux réalisés par QCD et la validation des données techniques par l'ARS et l'ORSB vont pouvoir être partagés lors d'un **séminaire de sensibilisation à la santé environnementale prévu le 13 juin 2024 à l'Athéna d'Ergué-Gabéric** dont le déroulé est en cours de constitution avec l'appui de l'IREPS. Cet état des lieux fera l'objet d'une **synthèse**.

À l'issue de ces travaux, l'**élaboration d'un plan d'action appropriable par les collectivités locales** sera engagée. Elles pourront s'appuyer sur des travaux déjà engagés, notamment dans le cadre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ou nouvelles au regard des résultats du diagnostic sur les territoires.

3.3. Animer un réseau d'acteurs de la santé (action Favoriser les coopérations entre les acteurs de santé au sein des territoires)

Cette action a pour objectif l'organisation et mise en place d'un **réseau des coordinateurs santé du territoire** (nommé Coordin'ActeurS), en copilotage du CLS de Cornouaille, du CLS de CCA et d'Appui Santé (qui l'avait également dans sa feuille de route). Les outils pour permettre la coordination de ce réseau ont été mis en place. Dans ce cadre, chaque acteur présent peut présenter les actions sur lesquelles il souhaite coopérer et inviter les autres à s'y associer. Deux thèmes ont été identifiés : le handicap (cf. journée interdisciplinaire pour le décloisonnement du handicap) et la coordination ville/hôpital. Le plan d'action prévoit l'organisation de deux réunions du réseau par an (impliquant MSP, CPTS, CLS, DAC, Communauté 360, CLIC, filières gériatriques, PTSM¹). **En 2024, les EPCI seront, à leur demande, invités à y prendre part.**

3.4. Organiser une journée de rencontres interdisciplinaires sur le handicap

Lors du croisement des feuilles de route de différents acteurs ayant pour projet de mener ce type d'action en Cornouaille (issu du réseau d'acteurs de santé de Cornouaille, Coordin'ActeurS), cette action inscrite au CLS est apparue comme pouvant être menée en 2024. Elle a pour objectif de faire se rencontrer des acteurs

¹ MSP, maison de santé pluri-professionnelle ; CPTS, communautés professionnelles territoriales de santé ; DAC, dispositif d'appui à la coordination ; CLIC, centre local d'information et de coordination gérontologique ; PTSM, projet territorial de santé mentale

n'ayant pas toujours l'occasion de travailler ensemble, notamment entre le milieu spécialisé et ordinaire (de type école). Des réunions d'amorçage et d'organisation de la journée ont été menées par le PCPE, le DAC, le PRH 29 et l'Adapei². Cette journée intégrera les usagers et personnes concernées par cette question via le Conseil local du handicap récemment mis en place à QBO.

3.5. Caractériser l'opportunité et la faisabilité de créer une antenne de la faculté de médecine de Brest à Quimper

La **mise en place de la première année de médecine** au pôle quimpérois de l'Université de Bretagne occidentale (UBO) est effective depuis le 31 août 2023. Cette action était inscrite au CLS et a pu être mise en place très rapidement par l'intermédiaire de QBO et de la faculté de médecine de l'UBO. Les enseignements sont dispensés à distance en visioconférence. Quarante places sont ouvertes et, à ce jour, 27 étudiants s'y sont inscrits. S'ils réussissent le concours en première année, ils poursuivront leur cursus en deuxième année à Brest.

Pour 2024, la poursuite de la réflexion engagée en 2023 avec UBO sera axée sur l'identification des complémentarités avec le CLS pour **l'accompagnement des étudiants du territoire sur, notamment, la prévention et promotion de la santé**, d'autant que des moyens d'écoute et de suivi sont aujourd'hui repérés (infirmières, social...), le logement, le handicap, l'alimentation (projet d'épicerie solidaire en centre-ville).

4. Mise en œuvre du plan d'action, nouvelles actions 2024

Le plan d'action 2024 du CLS de Cornouaille proposé à l'approbation des instances de QCD et présenté au prochain COPIL CLS a été conçu en prenant au mieux en compte les besoins exprimés par les signataires. Dans un souci d'équilibre, ces actions intègrent les quatre axes du CLS.

4.1. Actions de prévention et promotion de la santé, axées sur les comportements favorables

Les actions en matière de promotion des comportements favorables intègrent trois dimensions, à savoir la définition d'une stratégie d'information vers le grand public, intégrant l'organisation d'évènement de prévention, la promotion des bonnes pratiques alimentaires et la connaissance des dispositifs existants. Ainsi, pour 2024, il est proposé sur la dimension prévention et promotion de la santé, de travailler sur les actions suivantes :

- Définir une stratégie d'information et sensibilisation à la promotion de la santé vers le grand public, en recensant les actions existantes et en organisant des événements de santé. **Pour 2024, il sera proposé de travailler à la constitution d'un évènement sur la lutte contre le cancer ;**
- Promouvoir et rendre accessible l'activité physique et des bonnes habitudes alimentaires pour tous, **en promouvant et développant le dispositif du programme MALIN pour bien grandir** sur les bonnes pratiques alimentaires, dont l'objectif est d'accompagner les parents, notamment ceux sous contraintes budgétaires, pour fournir à tous les enfants une alimentation de qualité et adaptée à leurs besoins. Cette action sera notamment menée en coordination avec les PAT en place en Cornouaille ;
- Créer un **observatoire des actions de prévention** à l'échelle du territoire.

² PCPE, pôle de compétences et de prestations externalisées ; PRH, pôle régional du handicap ; Adepei, association départementale d'associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales

Dans ce volet prévention et promotion de la santé, le CLS intègre un volet « coopération des collectivités et acteurs de santé ». Pour 2024, deux actions seront amorcées :

- Déployer des **temps de sensibilisation pour les élus**, dont deux sont prévus (santé environnement, santé mentale (*cf. point suivant*)) ;
- **Expérimenter la démarche des Ambassadeurs de la santé**, notamment sur le territoire de QBO (partenariat Quimper, Centre hospitalier de Cornouaille, IREPS).

4.2. Actions sur la réduction des inégalités de santé, notamment d'accès au droit et aux soins sur l'inclusion

Les actions proposées sur la réduction des inégalités de santé, pour 2024, sont au nombre de cinq :

- Favoriser l'itinérance pour l'accès aux services, aux soins et aux droits, **en réalisant un état des lieux, recensement des structures d'accès aux droits** et aux soins du territoire ;
- Faciliter l'accès aux soins et à la santé des jeunes afin de **former les professionnels intervenant auprès des jeunes**, en élaborant en première intention **une formation des professionnels de la jeunesse à la santé mentale (premier recours, repérage...)** et de **sensibiliser aux démarches d'accès aux soins (lycée)**, en travaillant avec les jeunes **Corres'santé en service civique** pour intervenir dans les lycées sur les démarches d'accès aux droits ;
- Organiser la **journée d'interconnaissance handicap qui permettra une rencontre des acteurs des milieux ordinaire et spécialisé** (*cf. point 3.3*) ;
- Suivre le développement et l'activité de l'Espace de réflexion éthique à destination des professionnels, structures sociales, médico-sociales et de santé, **action portée par Appui Santé, à laquelle le CLS participera en travaillant sur l'information des collectivités locales** ;
- Faciliter la continuité de **l'accompagnement du patient à sa sortie d'hospitalisation**, en participant aux réflexions menées par Appui Santé et les CLS de Cornouaille et CCA, notamment en activant le réseau des coordinateurs de santé.

4.3. Actions en faveur de l'attractivité des métiers et du territoire

Pour 2024, deux axes ont été identifiés dans le plan d'action CLS sur l'attractivité des métiers et du territoire :

- Le premiers sur les professionnels, afin de :
 - Élaborer **un plan d'accompagnement à l'installation** du professionnel (garde des enfants, hébergement, recherche d'emploi du conjoint) ;
- Le second sur les étudiants, afin de :
 - Soutenir la **mise à disposition de logements** pour les **étudiants** et élaborer un **plan de communication et valorisation des métiers** du soin, en articulation avec le plan départemental ;
 - **Construire une stratégie d'attractivité avec et pour les étudiants du territoire.**

Le CLS de Cornouaille s'est joint aux équipes aménagement et attractivité de QCD pour la tenue du premier atelier de réflexion sur le logement des actifs le 31 janvier 2024.

Le Conseil d'administration est invité à valider cette feuille de route en vue de la soumettre au Comité de pilotage CLS.

7. Ingénierie LEADER 2024 Programme LEADER 2014-2022 & 2023-2027 Demande de subvention FEADER

En synthèse

L'année 2024 est consacrée à la gestion de la fin de la programmation 2014-2022 et au démarrage opérationnel du programme 2023-2027. Il est proposé de solliciter des subventions du FEADER pour l'animation/gestion de ces deux programmes.

RAPPEL

Comme en 2023, l'année 2024 verra la cohabitation de 2 programmes LEADER : QCD devra assurer l'ingénierie nécessaire pour gérer la fin du programme 2014-2022 (paiement des derniers projets) et le démarrage opérationnel du programme 2023-2027.

Le programme LEADER 2014-2022 était doté de 2 112 753 € de FEADER. La totalité de l'enveloppe consacrée au soutien des projets a été mobilisée fin 2022. Seuls subsistent des crédits réservés à l'ingénierie pour suivre les dossiers en cours (de leur réalisation à la demande de paiement). Tous les projets doivent être réalisés avant la fin de l'année 2024 (15 projets sont à finaliser). Les derniers dossiers de paiement doivent être déposés auprès de la Région avant le mois de mars 2025.

La convention de mise en œuvre du **programme LEADER 2023-2027** a été signée par la région Bretagne (autorité de gestion) en décembre 2023 avec démarrage opérationnel en 2024. Pour cette période, une dotation de 1 597 682 € de FEADER est attribuée à notre territoire.

Pour rappel, 25 % de l'enveloppe globale sont réservés à l'ingénierie du programme (animation et gestion de l'enveloppe globale). Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables par le FEADER à hauteur de 80 % des dépenses d'ingénierie. L'équipe technique affectée par QCD représente 1,5 ETP.

Pour mémoire, l'animation et la gestion du programme consistent en :

- Aide à l'émergence de projets, mise en réseau des acteurs ;
- Accompagnement des porteurs de projets ;
- Suivi de projets dans leur mise en œuvre ;
- Liaison avec l'autorité de gestion (région Bretagne) et les cofinanceurs ;
- Suivi financier et administratif du programme ;
- Organisation et animation des comités de Programmation.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITES D'ORGANISATION DES DEUX PROGRAMMES

L'animation des deux programmes est assurée par une chargée de mission QCD à temps plein. La gestion des dossiers d'instruction et de paiements des subventions est assurée par deux chargées de mission à hauteurs de 0,5 ETP. Comme en 2023, les missions et financements sont à partager entre ces deux programmes et répartis comme suit :

LEADER 2014-2022

- **Programme de travail**
 - o Suivi des 15 projets en cours aux différents stades du processus : suivi des réalisations et dossiers de paiement, visites sur place ;
 - o Bilan, valorisation, capitalisation des projets soutenus.
- **Modalités d'organisation et fonctionnement interne**
 - o Animation - coordination du programme : 0,15 ETP
 - o Gestion administrative et financière des dossiers : 0,3 ETP

LEADER 2023-2027

- **Programme de travail**
 - o Installation du nouveau comité de programmation en janvier ;
 - o Communication sur le programme, réunions d'information ;
 - o Appropriation des nouvelles procédures, notamment pour la dématérialisation des dossiers sur la plateforme régionale des aides ;
 - o Accueil des porteurs de projets et sélection des premiers projets envisagée en juin 2024.
- **Modalités d'organisation et fonctionnement interne**
 - o Animation - coordination du programme : 0,85 ETP
 - o Gestion administrative et financière des dossiers : 0,2 ETP

MODALITES FINANCIERES

Les modes de calcul des frais de personnel diffèrent entre les 2 programmes :

- **Programme 2014-2022** : les dépenses de salaires sont basées sur les frais réels. Il reste une enveloppe FEADER dédiée à l'ingénierie 2024 de 28 000 €.
- **Pour la période 2023-2027** : une nouvelle disposition est introduite : celle des coûts simplifiés : les dépenses de personnel seront calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste.

Dépenses programme 2014/22		Recettes	
Salaires et charges 0,45 ETP	24 302	FEADER (80%)	26 358
Frais de structure (15% frais personnels)	3 645		
Frais de déplacement	500	Autofinancement (20%)	6 589
Communication – bilan et valorisation du programme	4 500		
TOTAL	32 947	TOTAL	32 947

Dépenses programme 2023/27		Recettes	
Salaires et charges 1,05 ETP	67 648	FEADER (calculé sur une dépense salariale forfaitaire de 57 595 €)	55 787
Frais de structure 15%	10 147	Autofinancement	25 508
Frais de déplacement, adhésions	2 500		
Communication lancement du programme	1 000		
TOTAL	81 295	TOTAL	81 295

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ces projets ;**
- **Valider les plans de financement associés ;**
- **Autoriser la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référents ;**
- **Autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution des projets.**

Résumé de la stratégie de développement local LEADER CORNOUAILLE

2023/2027

Quimper Cornouaille Développement, agence d'urbanisme et de développement de la Cornouaille est la structure porteuse du programme LEADER 2014/2022. Son conseil d'administration a fait le choix de porter la candidature de la Cornouaille pour la période à venir 2023/2027. Le pilotage de cette candidature est confié à un comité composé d'élus et de membres du conseil de développement de Cornouaille.

Le territoire proposé est celui des 7 EPCI membres de l'agence : Quimper Bretagne Occidentale | Concarneau Cornouaille Agglomération | Communauté de communes du Pays Fouesnantais | Douarnenez Communauté | Communauté de communes du Pays Bigouden Sud | Communauté de communes du Haut Pays Bigouden | Communauté de communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz. Sur les 68 communes concernées, 58 d'entre elles sont considérées comme rurales selon la définition de l'INSEE. La Cornouaille offre une diversité d'espaces ruraux : agricole, littoral, périurbain, avec des problématiques différentes. La population globale est de 270 087 habitants.

Le comité de pilotage a donné les premières orientations stratégiques.

Le souhait de cibler le nouveau programme sur les zones rurales et pour éviter que les disparités s'accroissent entre les territoires de Cornouaille, la question « **comment intégrer les zones rurales à la dynamique cornouaillaise ?** » a guidé la réflexion. Les orientations stratégiques font valoir les notions de proximité et de solidarité en milieu rural, l'importance d'y maintenir des activités et des services et d'accompagner les acteurs locaux dans les transitions.

Le diagnostic de territoire met en évidence des problématiques du milieu rural qui font écho aux réflexions des acteurs locaux.

La Cornouaille a la chance d'être un territoire multipolaire avec la grande ville centrale de Quimper et des pôles d'appui que sont Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Fouesnant, qui animent leur propre bassin de vie, proche de l'échelle de l'intercommunalité. Un bon maillage de bourgs ruraux et littoraux assure les services essentiels à la population. Il faut toutefois s'assurer qu'ils sont accessibles à toutes les catégories de population.

La population est concentrée autour de Quimper et du littoral, avec une croissance liée à un flux migratoire excédentaire composé principalement de personnes de plus de 65 ans. *Le vieillissement de la population est plus marqué en Cornouaille qu'en Bretagne et nécessite des services adaptés.*

L'habitat, composé principalement de maisons individuelles, a profité de l'étalement urbain et du développement du tourisme (résidences secondaires). Les communes rurales qui ont développé leur fonction résidentielle doivent réfléchir à leur avenir dans le contexte de limitation de consommation de l'espace et de raréfaction du foncier.

La Cornouaille est une terre de production et de transformation de produits agricoles qui trouvent des débouchés à l'extérieur du territoire même si un quart des exploitations commercialisent en circuits courts. Le souhait des consommateurs de manger local et de qualité suscite des réflexions territoriales sur l'agriculture et l'alimentation de proximité dont il faut se saisir. *De gros enjeux attendent l'agriculture, dont ceux du changement climatique et du renouvellement des générations d'agriculteurs.*

Les grands employeurs sont surtout localisés dans les villes, ce qui engendre de nombreux déplacements domicile-travail, avec une grande convergence vers Quimper. Ces déplacements de la population active qui se font à 96% en voiture mais aussi les déplacements de proximité placent *les mobilités au cœur des problématiques*

du milieu rural. Rapprocher les lieux de travail des lieux de résidence en créant de nouvelles activités dans les communes rurales est un autre enjeu.

La qualité de vie en Cornouaille est un facteur d'attractivité touristique et résidentielle grâce à un environnement naturel remarquable, un riche patrimoine et une culture vivante. La vie associative et culturelle est essentielle pour la vitalité des territoires ruraux et maintenir le lien social pour favoriser les solidarités, la mixité sociale, l'inclusion et la transgénérationnalité.

S'appuyer sur les dynamiques amorcées dans le programme LEADER 2014/2022 et aborder de nouvelles approches

Au moment de cette candidature, la programmation actuelle n'est pas achevée, mais une cinquantaine de projets sont réalisés ou en cours. Les 2/3 des porteurs de projets sont des associations, ce qui est révélateur du dynamisme associatif du territoire. La diversité des projets et des porteurs de projets crée de nouveaux réseaux émergents sur lesquels on a pu s'appuyer pour construire le futur programme. L'évaluation conduite sur le programme LEADER actuel a montré également la plus-value de LEADER dans les partenariats, l'innovation et l'ancrage territorial. La recherche d'une démarche innovante dans la méthode d'organisation s'appuie généralement sur le travail avec de nouveaux partenaires. Ces valeurs ont été de nouveau mises en exergue lors de la préparation de cette candidature.

Une stratégie co-construite avec les partenaires du territoire - une association étroite des élus et professionnels, à travers la tenue de :

- 2 séminaires de concertation réunissant une soixantaine de personnes : une première réunion en juillet 2022 visant à l'identification des besoins et des enjeux, puis une journée d'atelier participatif en septembre, concernant la stratégie : objectifs stratégiques et opérationnels, préfiguration du plan d'action.
- 3 réunions du Comité de pilotage visant à définir les orientations stratégiques, valider et prioriser les enjeux, valider la stratégie locale, la maquette financière et la gouvernance en avril, juillet et septembre 2022.

A la suite de cette concertation, l'objectif unanimement partagé est de pouvoir maintenir et cultiver la dynamique de liens insufflée et l'esprit collaboratif qui s'est révélé dans le cadre de la présente candidature, afin de **prolonger et nourrir « le faire ensemble » pour le développement rural en Cornouaille.**

Le diagnostic du territoire, enrichi par le travail des acteurs locaux a permis de retenir les **enjeux majeurs** suivants pour la candidature LEADER 2023 - 2027 en Cornouaille :

- **Faire face au changement climatique** : changer de comportements, de modèles, de pratiques dans nos façons de produire, consommer, habiter, se déplacer ;
- **Maintenir la population et une diversité sociale en milieu rural** (générationnelle, socioprofessionnelle) : permettre l'accès aux droits pour tous, favoriser une offre de services pour tous les habitants, encourager les solidarités, les coopérations, créer de nouveaux lieux de vie sociale ; trouver la bonne maille de service entre la commune (premier échelon de proximité) et la communauté de communes ;
- **La question centrale des mobilités** pour trouver des alternatives à la voiture individuelle pour l'accès à l'emploi, aux courses, aux services, à la culture ;
- **Créer un environnement favorable au développement de nouvelles activités** : par davantage de mutualisations, de passerelles entre acteurs et activités, d'actions collectives, de coopérations ; le développement des réseaux et le portage politique...

Pour répondre à ces enjeux, **4 objectifs stratégiques ressortent, déclinés, chacun, en 2 objectifs opérationnels qui sont traduits dans 5 fiches actions.** Le plan d'action intègre en plus une fiche action 6 « coopération » et une fiche action 7 « ingénierie du GAL ».

A noter que **la mobilisation en faveur des transitions** fait l'objet d'un objectif stratégique qui sera transversal dans la stratégie. Cet objectif 4, « accompagner les acteurs dans les transitions : changer les comportements et les modèles de développement » se diffusera dans toutes les fiches actions, d'une part sous la forme d'actions de sensibilisation, formation et d'autre part, en soutenant des actions expérimentant de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles économiques.

Synthèse de la stratégie et du plan d'actions

Objectif 1 – FAVORISER LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE EN MILIEU RURAL	
1.1 Trouver l'équilibre entre les services centralisés et les services délocalisés ou itinérants	Fiche action 1 – dynamiser la vie associative, culturelle et l'offre de services, au plus proche des habitants Expérimenter de nouveaux services, de proximité, mobiles, itinérants, à domicile
1.2 Susciter un lien social durable	Regrouper, mutualiser les services entre communes proches La création, développement de lieux de vie sociale Des actions culturelles dans les villages, des lieux patrimoniaux, hors les murs Des actions intergénérationnelles
Objectif 2 – DIVERSIFIER ET CREER DE NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES	
2-1 Valoriser les ressources locales de l'agriculture et la biomasse	Fiche action 2 – Innover dans les activités liées aux ressources du milieu rural : agriculture, bois, biomasse Appuyer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation de proximité Nouvelles activités autour de la biomasse et de l'économie circulaire Information et formation sur le changement climatique et les transitions agricoles
2-2 Saisir l'opportunité des nouvelles formes d'économie, supports d'innovation, pour mieux travailler ensemble	Fiche action 3 – Encourager de nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions Encourager les initiatives innovantes autour de l'économie circulaire, du réemploi, de la fonctionnalité, de l'économie sociale et solidaire, des énergies renouvelables Faciliter l'interconnaissance des acteurs et leur organisation pour le portage de projets
Objectif 3 – MAINTENIR LA POPULATION ACTIVE RESIDANT DANS LES COMMUNES RURALES	
3-1 Faciliter les mobilités du quotidien et réduire les déplacements automobiles	Fiche action 4- Expérimenter de nouvelles façons de se déplacer Valoriser et expérimenter les alternatives à l'autosolisme Encourager les mobilités actives, l'intermodalité
3-2 Trouver des solutions innovantes d'habiter	Fiche action 5 – Soutenir l'émergence de nouvelles formes d'habitat Réflexions, études, préfiguration de nouveaux habitats dans les communes (habitats léger, réversible, mobile, écologique, intergénérationnel...)
Objectif 4 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LES TRANSITIONS : CHANGER LES COMPOTEMENTS ET LES MODELES DE DEVELOPPEMENT	
Ce dernier axe est transversal aux autres objectifs et devra transparaître dans les fiches actions	
4-1 Sensibiliser, éduquer, former 4-2 S'adapter ou atténuer le changement climatique ; évoluer vers plus de sobriété	Dans chaque fiche action, Des actions de sensibilisation, formation aux enjeux du changement climatique pourront être soutenues et seront mises en exergue ; Des actions pour changer de modèle, de pratiques dans nos façons de produire, consommer, habiter, se déplacer...

La Cornouaille bénéficiera **d'une dotation de FEADER 1 597 982 €** pour mettre en œuvre le programme et soutenir les projets.

La mise en œuvre de la stratégie

Une équipe technique dédiée - Deux personnes, rattachées au pôle « Programmes Européens Territorialisés et Conseil de développement » de QCD, sont actuellement affectées à la mise en œuvre du programme LEADER en Cornouaille (1,5 ETP). Elles poursuivront leur mission pour la programmation 2023/2027 : une chargée de mission à temps plein, pour la coordination et l'animation du programme et une gestionnaire pour le suivi administratif et financier des projets, à 50% de son temps de travail.

Un comité de programmation – Dans la continuité du bon fonctionnement du programme actuel, le futur comité de programmation sera composé de 8 élus et 9 membres du conseil de développement (et autant de suppléants). Chaque EPCI sera représenté par un élu et QCD par un membre élu de son conseil d'administration. Le conseil de développement désignera parmi ses membres ceux qui sont les plus investis dans les thématiques du programme.

Des événements fédérateurs avec l'ensemble des acteurs locaux : en 2023 pour lancer le programme et en 2025, pour valoriser les projets, faire un premier bilan. L'idée est, à la fois, de communiquer sur LEADER et de recréer l'esprit collaboratif révélé lors de la programmation actuelle et renforcé lors des séminaires de concertation.

Des commissions ou groupes de travail thématiques, ouverts aux personnes intéressées, pour échanger sur les expériences et pour faire émerger des projets collectifs.

L'innovation fait partie des fondamentaux de LEADER mais n'est pas toujours aisée à définir dans les stratégies de développement local. En général, nous considérons qu'un projet est innovant lorsqu'il propose une nouvelle activité, un nouveau service qui n'existe pas encore sur le territoire de Cornouaille. Pour les porteurs de projets, la notion de « nouveauté » sur le territoire est également intégrée à leur démarche sous la forme de partenariats qui impliquent de nouvelles façons de travailler, avec des acteurs inhabituels.

Dans cette stratégie 2023/2027, les axes d'action encouragent de nouvelles activités pour beaucoup liées aux transitions (« les transitions poussent à l'innovation »). L'objectif de changer de comportement et de modèle nous obligera à innover : dans les déplacements, dans les façons d'habiter, dans la création d'activités liées aux nouvelles formes d'économie mais aussi dans les services et les lieux de vie sociale. La vision des acteurs concertés reprend celle des nouvelles approches dans les façons de travailler ensemble dans les territoires, de manière beaucoup plus collective et coopérative mais aussi dans la demande de transversalité entre les actions.

PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE - 2023/2027

PROJET DE SELECTION DES OPERATIONS

PROPOSITION D'EVALUATION DES PROJETS

6 critères sont retenus pour la sélection des projets LEADER.

- **Partenariats et coopération**
- **Transitions écologique et énergétique**
- **Innovation et exemplarité**
- Solidarité et lien social
- Economie du projet et pérennité
- Ancrage territorial rural

Les critères sont évalués en termes insuffisant / satisfaisant / exemplaire

Sur les 6 critères, 4 doivent être satisfaisants ou exemplaires dont les 3 premiers critères.

La grille de sélection fera partie de la fiche projet. Les porteurs de projets devront argumenter pour chaque critère : comment répondent-ils aux attentes de la grille de sélection ?

CRITERES DE SELECTION

En premier lieu, pour être éligible, le projet s'inscrit dans la stratégie LEADER de Cornouaille

- Fiche action n°
- Axe d'intervention

Argumentation du porteur de projet :

Comment le projet répond-il aux attendus des critères de sélection ?

CRITERES	ATTENDUS DU CRITERE ET ARGUMENTAIRE du porteur de projet	EVALUATION Par le GAL
	0 condition = insuffisant 1-2 conditions = satisfaisant 3 conditions et plus = exemplaire	Insuffisant Satisfaisant exemplaire

PARTENARIATS ET COOPERATION	- Le projet est conçu ou porté ou mis en œuvre par au moins deux partenaires (2 structures ≠ 2 individus) - Le projet impacte au moins 2 communes dans la mise en œuvre ou les bénéficiaires ciblés (coopération intercommunale pour un projet de service – mobilités-habitat) – -Le projet porte sur la mutualisation de moyens entre plusieurs structures ; il porte une ambition collective ; il fait travailler ensemble collectivités, associations, entreprises ; -Le projet est porté par une fédération ou une coopération d'acteurs ; favorise une initiative citoyenne avec un collectif d'acteurs ; -Le projet est transversal : il fait appel à différents secteurs d'activités -Le projet présente un volet concertation ou gouvernance associant différents acteurs ;	
TRANSITIONS ECOLOGIQUES	-Le projet favorise la décarbonation énergétique, la réduction des gaz à effet de serre (énergies renouvelables, efficacité énergétique, maîtrise des consommations) -Le projet favorise la sobriété des ressources (énergie, eau, foncier, biodiversité...) ; il favorise l'adaptation au changement climatique (ex transition agricole) -Le projet porte sur des actions de sensibilisation, éducation, formation, compréhension de la transition écologique et climatique -Le projet encourage des changements de comportements et de pratiques dans les façons de produire, consommer, habiter, se déplacer, favorable à la transition écologique (ex économie circulaire, du réemploi, du partage...) -Le projet inclut un outil de mesure, d'évaluation des progrès : bilan carbone, bilan biodiversité, autre...	
INNOVATION	-Le projet est nouveau sur le territoire de Cornouaille -Le projet est nouveau sur le territoire de la communauté de communes ou d'agglomération ; il n'entre pas en concurrence avec un projet du territoire cornouillais mais en complémentarité ; -Le projet répond à un nouveau besoin ; apporte une nouvelle réponse à un besoin (adaptation) -Le projet expérimente une nouvelle action ; le projet est pilote dans son domaine ; -Le projet est innovant / exemplaire dans sa méthode, dans sa mise en œuvre, dans son modèle économique, dans les façons de travailler ensemble	
SOLIDARITE ET LIEN SOCIAL	-Le projet porte une attention particulière aux personnes âgées, handicapées, fragilisées, isolées -Le projet est intergénérationnel ; il implique ou cible des publics jeunes -Le projet est créateur de lien social ; facilite les relations de proximité, la solidarité ; facilite l'accès aux droits, à la culture pour tous, -Le projet favorise l'interconnaissance, la mise en réseau d'acteurs locaux ou d'autres territoires	
ECONOMIE DU PROJET ET PERENNITE	-Devenir du projet au-delà de l'aide LEADER : Conditions de continuité / pérennisation du projet (ex après résultats d'une étude, d'une expérimentation) -Si financement d'un poste, devenir de l'emploi -Quel est le modèle économique ? -Le projet génèrera-t-il des recettes pour assurer de l'autofinancement ? -Le projet fait-il appel à un financement participatif ? -Le projet trouvera-t-il un autre dispositif public ou privé pour les phases suivantes ?	
ANCORAGE TERRITORIAL RURAL	-Le projet bénéficie prioritairement aux populations ou activités des communes rurales -Le projet bénéficie de l'appui des communes rurales et de leur intercommunalité -Une identification des besoins est réalisée à l'échelle intercommunale (services, mobilités, alimentation...) -Echelle territoriale : une aire géographique concernée plus large que celle d'une seule commune ; Le projet favorise une coopération entre la ville centre et les communes rurales -Financement local : implication des collectivités locales	

8. Promotion des savoir-faire de Cornouaille – Destination touristique – point d'étape

En synthèse

La promotion des savoir-faire est un des axes majeurs de la stratégie de la Destination touristique Quimper Cornouaille pour les années 2023-2025.

A ce jour, 11 entreprises ont été accompagnées (audit) par une structure spécialisée, avec le soutien de la région Bretagne et de QCD.

Il reste 11 entreprises à accompagner en 2024, qui sera aussi l'année de la conception de parcours de découverte des savoir-faire, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

1. **La mise en valeur des savoir-faire locaux, un axe majeur de la stratégie de développement touristique de la Cornouaille**

La Destination touristique Quimper Cornouaille repose son action sur une stratégie de développement touristique pour la Cornouaille votée en Copil le 30 mars 2023 (puis dans les 8 EPCI de la Destination).

Cette stratégie est organisée autour de quatre axes :

- A - Valoriser les savoir-faire de Cornouaille
- B - Développer une itinérance durable sur l'ensemble de la Destination
- C - Développer le nautisme pour tous
- D - Développer des outils partagés pour un bon accueil

Le déploiement de cette stratégie vise à répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la Destination, tout en générant de nouvelles opportunités et en valorisant la Cornouaille et ses acteurs.

Concernant la valorisation des savoir-faire de Cornouaille, il est constaté une richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille, ce qui constitue une vraie particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes.

Il s'agit de proposer un tourisme "non délocalisable", ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et composante en tant que telle du tourisme durable. Découvrir les savoir-faire offre du sens aux visiteurs et aux futurs actifs qui découvrent le territoire, et permet de désaisonnaliser la fréquentation touristique en apportant une alternative originale aux visiteurs.

La Destination souhaite donc conserver et développer son leadership en Bretagne :

- En soutenant les entreprises à l'optimisation ou à la création de leur offre de découverte ;

- En mettant en avant l'offre cornouaillaise, en lien avec la CCIMBO Quimper et la fédération des offices de tourisme de Bretagne (OTB) ;
- En construisant un (ou plusieurs) parcours de découverte des savoir-faire par filière et/ou par secteur économique.

2. L'accompagnement des entreprises Cornouaillaises pour l'ouverture au public

Engagé par le Conseil d'administration de QCD dès 2022, un **accompagnement personnalisé auprès de 22 entreprises Cornouaillaises volontaires est réalisé par l'association Entreprise et Découverte (spécialiste de la visite d'entreprise).**

En capitalisant sur les dynamiques préexistantes (« Secrets de nos boîtes » par la CCIMBO, l'artisanat d'Art de la chambre des métiers, « Bienvenue à la Ferme » de la Chambre d'agriculture), les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- **Enrichir l'offre de visites d'entreprises existantes sur le territoire**, toutes filières confondues ;
- **Favoriser le renouvellement des offres de découverte et au sein des entreprises, et notamment des ateliers pratiques ;**
- **Structurer un maillage en réseau** des entreprises ouvertes au public sur le territoire ;
- **Contribuer positivement à l'attractivité des métiers** et/ou des entreprises qui peinent à embaucher ;
- Disposer **de perspectives de développement** du tourisme de découverte économique et des savoir-faire à l'échelle de la Destination.

Cette action s'appuie sur les offices de tourisme (OT) et les services « développement économique » des EPCI afin de **cibler et de réceptionner les demandes des entreprises de leur territoire, intéressées par l'ouverture au public ou qui souhaiteraient développer une offre.**

Cette action repose sur un dispositif financier de la Région Bretagne, permettant l'accompagnement individuel de 22 entreprises sur le territoire. **A ce jour 11 entreprises de Cornouaille ont été accompagnées :**

Nom entreprise	Secteur d'activité	EPCI
Haliotika- Cité de la Pêche	Musée	CC Pays Bigouden Sud
Compagnie Bretonne / Conserverie Furic	Conserverie	CC Pays Bigouden Sud
JB Océane / Conserverie Jean Burel	Conserverie	Concarneau Cornouaille Agglomération
Kerbriant	Conserverie	Douarnenez Communauté
Marin Coathalem	Biscuiterie	Douarnenez Communauté
Plijadur	Brasserie	Douarnenez Communauté
Miss Terre de l'Ouest	Atelier de céramique	Douarnenez Communauté

Au temps des z'abeilles	Rucher/miellerie	Douarnenez Communauté
Esprit Safran et Cie	Producteur de safran	CC du Haut Pays Bigouden
Distillerie des Menhirs	Distillerie/cidrerie	Quimper Bretagne Occidentale
Les céramiques de Cornouaille	Atelier de céramique	CC du Pays Fouesnantais

D'ici la fin de l'année 2024, encore 11 entreprises peuvent bénéficier de l'accompagnement de la Destination. Pour ce faire, la Destination en lien avec ses partenaires a déjà approché plusieurs entreprises :

- 2 sur la CC du Cap Sizun-Pointe du Raz ;
- 2 sur Douarnenez Communauté ;
- 4 sur Quimper Bretagne Occidentale
- 1 sur Quimperlé Communauté.

3. 2024, création des parcours de visite pour la mise en valeur des savoir-faire

Afin de renforcer l'offre de découverte des savoir-faire, la Destination souhaite en 2024 mettre en réseau des entreprises ouvertes au public d'un même secteur économique.

Pour cela, les entreprises concernées sont celles accompagnées par la Destination qui ont bénéficié d'un audit d'Entreprise et Découverte, et pour lesquelles des besoins communs ont été identifiés au travers de ces audits.

Concrètement, cela se traduira par différentes phases clés :

- La mise en réseau des entreprises accompagnées et leur montée en compétence (formation dispensée par Entreprise et Découverte en avril 2024) sur la « mise en récit » du parcours de visite ;
- La structuration et la promotion de l'offre de visite d'entreprise en lien avec les partenaires de la Destination (EPCI, OT, CCIMBO, OTB etc.) : mise en valeur des entreprises via la carte de la Destination 2024 ;
- Proposition de différents parcours autour d'un savoir-faire et/ou réflexion autour de la création de parcours de visite d'entreprise en lien avec l'identité Cornouaille (savoir-faire typiques...) ;
- Réflexion à mener en intégrant la dimension des flux touristiques : irriguer le territoire en amenant le visiteur à fréquenter des lieux hors des circuits touristiques conventionnels, désengorger certains « spots touristiques » durant la saison, se déplacer vers « l'intérieur de la Cornouaille » etc.

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

9. Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille Agenda 1^{er} trimestre 2024

Synthèse

Le Conseil d'administration a validé en 2023 l'orientation exclusive de la démarche d'attractivité de la Cornouaille sur le champ de l'attractivité économique et de l'emploi. Pour faciliter les recrutements et améliorer l'hospitalité envers les nouveaux actifs, les actions sont définies en impliquant fortement les professionnels de l'emploi.

Interventions, ateliers participatifs, conférences de l'équipe attractivité, parfois avec l'appui de la responsable RH de QCD, auprès des adhérents de QCD, de partenaires ou d'acteurs socioéconomiques de l'emploi ou des RH sont ainsi prévus en 2024.

Contexte

Le plan d'action attractivité de Quimper Cornouaille 2023-2026, voté par ses instances, précise que les projets liés à l'attractivité s'orientent sur le champ de l'attractivité économique et de l'emploi en lien avec les réseaux de recruteurs (employeurs et ressources humaines).

Un des axes majeurs identifiés consiste à accompagner les employeurs pour surmonter leurs difficultés de recrutement, en apportant des solutions concrètes pour mieux attirer des talents et mieux fidéliser leurs collaborateurs. Un autre axe est d'améliorer l'hospitalité territoriale envers les nouveaux arrivants.

L'agenda attractivité ci-dessous présente les prochains rendez-vous de QCD pour répondre aux besoins des partenaires sur ces deux axes.

Objectifs

- accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leur « marque employeur territoriale », c'est-à-dire le lien entre les atouts de l'entreprise et du territoire. Le résultat de la marque employeur territoriale est de pouvoir se différencier lors des recrutements ;
- valoriser la boîte à outils à destination des actifs ;
- présenter la démarche d'attractivité auprès des acteurs socio-économiques cornouillais et promouvoir les actions de QCD pour le développement économique et territorial.

Agenda

Salon du Travail et de la mobilité professionnelle, Paris, 24-25/01/2024

La participation à des salons de l'emploi à l'extérieur de la Cornouaille est l'une des actions pour aller à la rencontre des actifs en recherche de mobilité professionnelle. Les viviers de profils, non disponibles en Cornouaille, sont majoritairement présents dans les grandes villes. QCD effectue une veille sur les salons pour éventuellement y participer en 2024 et 2025.

Forum de l'emploi public breton, Brest (Le Quartz), 08/02/2024

À la demande des Centres de gestion du Finistère et des Côtes-d'Armor, organisateurs du Forum régional cette année, QCD est sollicitée pour intervenir dans l'atelier « ça papote RH », sur la mobilité des actifs (attraction de talents). Un agent de QBO nouvellement arrivé dans la collectivité sera le témoin de cet

atelier. Nous viendrons présenter nos réponses aux besoins des nouveaux actifs, avec les actions et outils développés à l'échelle de Quimper Cornouaille pour faciliter les recrutements et améliorer l'hospitalité. QCD a transmis des *pass bienvenue* aux EPCI présents au forum, QBO et CCA, pour leurs prospects.

À la suite du Forum de l'emploi public breton, l'équipe attractivité proposera aux DRH des EPCI un atelier « marque employeur territoriale ».

Afterwork pratique "Le territoire, un atout pour recruter" QCD / CCPBS, Lesconil (La Kriée), 13/02/2024

QCD co-organise un atelier participatif « Le territoire, un atout pour recruter » avec le service développement économique de la CCPBS pour aider les recruteurs bigoudens à mieux recruter et développer leur attractivité grâce aux atouts territoriaux. L'atelier abordera la marque employeur, la marque employeur territoriale, les atouts et valeurs de Quimper Cornouaille dans les processus de recrutement, les boîtes à outils de Quimper Cornouaille et d'Ancrez-vous, démarche d'attractivité du Pays Bigouden Sud. Il se déroulera à la Kriée, chez Glaz. Point presse organisé par la CCPBS prévu avant l'atelier à 17h45.

Journée candidats de la Marque Bretagne chez Armor Lux et QCD, 20/02/2024

La journée candidat de Marque Bretagne est le temps fort indispensable pour comprendre les enjeux de la Marque Bretagne. Elle se déroule chez les partenaires de la marque et regroupe une quarantaine de candidats. QCD, partenaire de la marque depuis sa création, présentera la démarche d'attractivité Quimper Cornouaille pour attirer et retenir des actifs en Cornouaille. La matinée sera chez Armor lux, et l'après-midi, l'un des groupes travaillera dans les locaux de Cuzon avec QCD.

Hussar Academy Hackathon et QCD, Brest, 14-15/03/2024

Hussar Academy, basée à Douarnenez, organise le 3^e hackathon (challenge innovation étudiants) les 14 & 15 mars à Brest. 120 étudiants (IMT Atlantique, Brest Open Campus, ENIB, BBS, Silzh, ENSTA Bretagne, ESIAB) et entreprises (Verlingue, Génération, GL events, Crédit Mutuel Arkéa...) y participent. QCD étudie la possibilité d'être membre du jury du hackathon.

Journée entreprises de l'ENIB, Quimper, 28/03/2024

L'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) organise sa 1^{ère} journée entreprises à Quimper le jeudi 28 mars 2023 (14h-17h) dans les locaux de QCD. Cette journée consiste à faire se rencontrer les élèves ingénieurs généralistes de l'ENIB et les entreprises du territoire. La journée se déroulera à Cuzon en lien avec QCD et QBO.

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

10. Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mardi 14 mai (14h) : **Conseil d'administration & Assemblée générale**
- Mardi 15 octobre (9h30) : Conseil d'administration
- Mercredi 11 décembre (10h) : Conseil d'administration

Autres réunions / événements

- Mercredi 21 février : **Séminaire SCoT**
- Jeudi 14 mars : **Cotech Destination**
- Jeudi 21 mars : **Animation « Petit tertiaire privé »** (Réseau TYNEO)
- Vendredi 22 mars : **Copil Réseau TYNEO**
- Mardi 26 mars : **Copil Destination**
- Jeudi 18 avril : **Bureau et Comité syndical SYMESCOTO**
- Lundi 11 mai : « **La mer en débat** »
- Jeudi 16 mai : **Journée régionale CLS**
- Jeudi 13 juin : **Séminaire santé environnement** (salle Athéna, Ergué-Gabéric)
- Jeudi 4 juillet : **Copil Destination**
- Jeudi 4 juillet : **Bureau et Comité syndical SYMESCOTO**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh